



LA LETTRE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE L'AEOI

N° 48 – Septembre 2024

Le secteur minier en AEOI

Une région riche en ressources minières, mais encore largement sous-exploitée, qui s'efforce d'accroître son activité pour attirer des investisseurs étrangers

Les pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (AEOI) disposent de ressources minières encore largement inexploitées, offrant un potentiel considérable pour le développement économique. Certains pays comme Madagascar, le Rwanda, le Kenya et la Tanzanie se distinguent d'ores et déjà, néanmoins, comme des producteurs de premier plan. Les exportations minières de la région AEOI ont atteint près de 9 Mds USD en 2021 (dernières données fiables disponibles), un chiffre porté par le commerce de l'or. Cependant, des défis structurels, tels que l'absence de données fiables et la prédominance du secteur informel, freinent l'attractivité de la région pour les investisseurs de référence, étrangers en particulier.

Les pays de la région se sont fixés des objectifs souvent ambitieux de contribution du secteur minier à leurs Produits Intérieurs Bruts. Ils doivent en parallèle surmonter des obstacles liés à la formalisation d'un secteur encore largement artisanal, et à l'exploration. Si le secteur artisanal continue de représenter une part significative de l'activité minière, les multinationales étrangères commencent cependant à jouer un rôle croissant dans l'extraction à grande échelle.

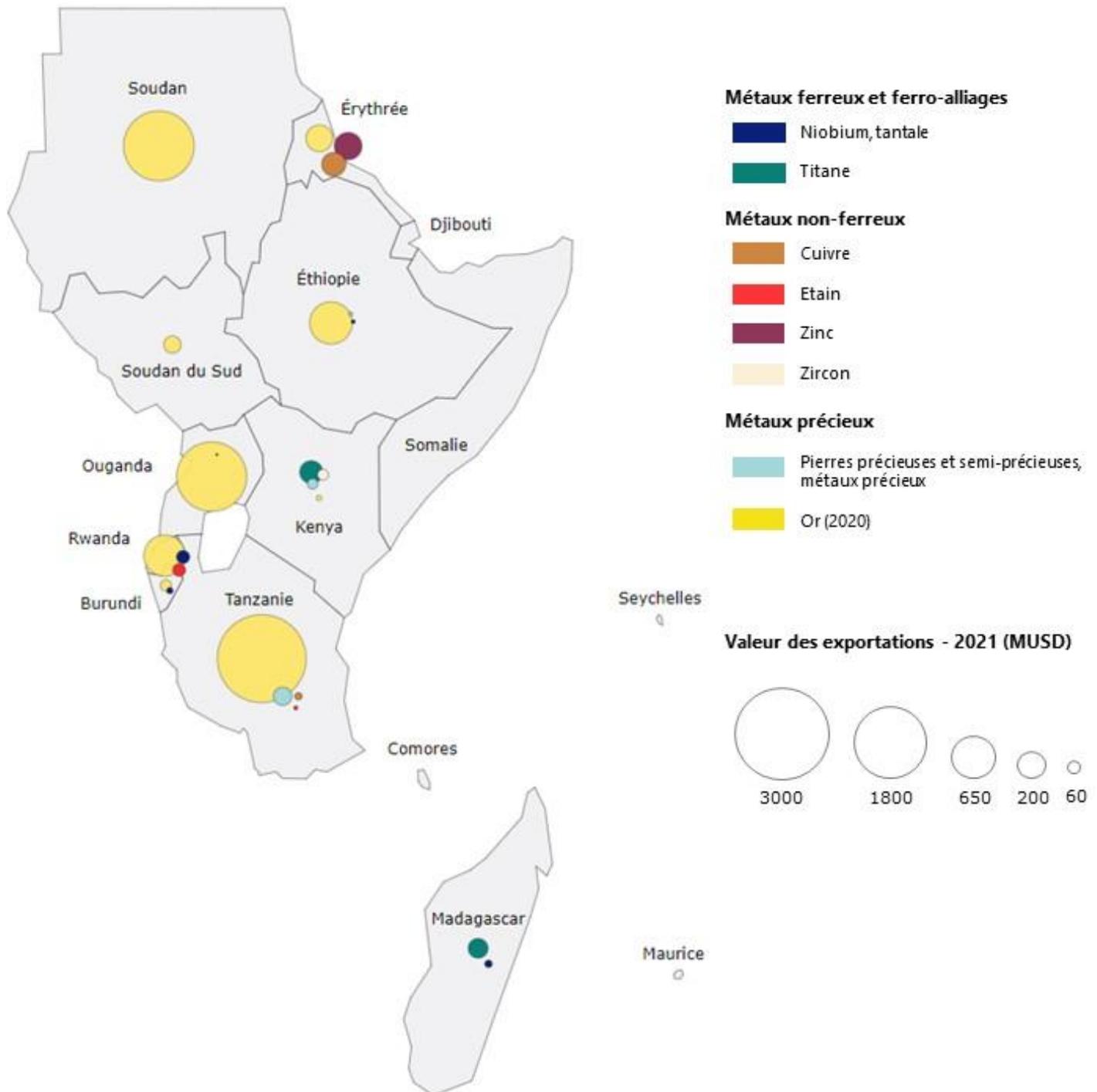
Les Etats de l'AEOI ont engagé un travail de révision de leurs cadres réglementaires pour attirer les investissements, en introduisant notamment des incitations fiscales et des mesures de transparence. Malgré ces efforts, les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière restent des facteurs de préoccupation, en particulier les questions des dégradations écologiques et des conditions de travail dans le secteur artisanal, qui nécessitent une approche équilibrée entre développement économique et protection des personnes et des ressources naturelles.

A cet effet, des initiatives sont prises pour améliorer la durabilité du secteur, avec un accent sur la réduction de l'impact environnemental et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales. L'engagement en

faveur de la transparence et de la traçabilité témoigne d'une volonté de certains pays de la région de développer le secteur minier de façon plus responsable et durable.

Graphique du mois

Principales exportations de minerais en AEOI en 2021, en valeur (USD)



Source : Carte éditée par le SER avec les données de TradeMap, 2021
Absence de données plus récentes pour l'ensemble des pays de la région.

Table des matières

Glossaire	4
Glossaire illustré des minerais	5
Perspectives régionales	8
Communauté d’Afrique de l’Est – Burundi.....	11
Communauté d’Afrique de l’Est – Kenya	14
Communauté d’Afrique de l’Est – Ouganda	17
Communauté d’Afrique de l’Est – Rwanda	19
Communauté d’Afrique de l’Est – Soudan du Sud.....	21
Communauté d’Afrique de l’Est – Tanzanie	23
Indicateurs régionaux : Communauté d’Afrique de l’Est.....	25
Corne de l’Afrique – Djibouti	26
Corne de l’Afrique – Erythrée	28
Corne de l’Afrique – Somalie	33
Corne de l’Afrique – Soudan	35
Indicateurs régionaux : Corne de l’Afrique	38
Océan Indien – Madagascar	39
Indicateurs régionaux : Océan Indien	42
CONTACTS.....	43

 **Glossaire**

Activité minière : tous services, fournitures ou travaux directement liés à la prospection, recherche, exploitation minière aux substances minérales, y compris les travaux de développement, de construction, d'infrastructures.

Cadastre minier : registre public contenant l'ensemble des titres miniers et de carrières associés à une représentation cartographique.

Code minier : texte qui définit l'ensemble des règles et du droit régissant l'exploitation du sous-sol (minières, hydrocarbures).

Minerai : terme économique qui désigne toute roche suffisamment riche en minéraux pour être exploitable. Les minéraux exploités sont généralement qualifiés de minerais.

Minéral : un matériau solide, d'origine non organique. Les minéraux sont classés selon leur forme, leur structure cristalline ou composition chimique.

Roche : assemblage de minéraux, qui peut être hétérogène ou homogène et contenir dans certains cas des matériaux organiques.

Royalties (redevances) : redevance imposée aux entreprises par les gouvernements locaux, étatiques ou fédéraux sur la quantité de minéraux produits dans une mine ou sur les revenus ou les bénéfices générés par les minéraux vendus à partir d'une mine.

Secteur minier artisanal et de petite échelle : désigne les activités minières exercées par des particuliers, des groupes, des familles ou des coopératives, faisant appel à une mécanisation minimale, voire inexistante, et qui s'exercent souvent dans le secteur informel (illégal ou non déclaré) du marché.

Titre minier : titre octroyé par l'Etat qui donne le droit à une entreprise, un individu ou un regroupement d'individus d'effectuer des activités en vue de l'exploitation minière. Selon les pays, ces titres peuvent prendre la forme de licences ou de permis, qui accordent des droits d'explorations, de forage, d'exploitation ou de concession sur un territoire donné.

Glossaire illustré des minerais¹

Métaux ferreux et ferro-alliages

Illustration	Minerais	Caractéristiques
	Chrome Chromium	Métal gris acier, dur très résistant au ternissement et à la corrosion. Le chrome est utilisé en métallurgie, pour améliorer la résistance à la corrosion et augmenter la brillance (pare-chocs par exemple). Il est également employé dans les peintures (sous forme de chromates).
	Fer Iron	Le fer est un métal ductile, malléable et magnétique. Il s'agit du métal qui constitue la base des aciers et des fontes. Le fer pur est utilisé pour des soudures sur l'acier inoxydable.
	Manganèse Manganese	Le manganèse est un métal dont l'apparence est proche de celle du fer, relativement dur et fragile, il s'oxyde facilement. Il est utilisé dans les alliages pour la fabrication d'acier.
	Nickel Nickel	Métal blanc ou argenté, ductile qui présente une bonne résistance à l'oxydation et à la corrosion et est ferromagnétique. Il est utilisé dans différents alliages : fer-nickel, cuivre nickel (résistance à la corrosion en milieu marin) et superalliages utilisés pour la fabrication des turboréacteurs, chaudières, moteurs d'avions. En joaillerie, le nickel peut être mélangé à l'or pour obtenir des teintes particulières.
	Niobium Niobium	Métal brillant, couleur grise, qui partage l'ensemble de ses propriétés avec le tantale, étant tous deux issus du coltan. Il entre dans la composition d'alliage, notamment d'aciers pour la fabrication de certains aimants supraconducteurs, ou dans les secteurs spatial et automobile. Sa biocompatibilité permet également d'utiliser le niobium dans le médical (fabrication d'implants ou de broches)
	Tantale Tantalum	Métal gris-bleu, lourd, dur et ductile. Il est également résistant aux acides. La majorité de la production du métal est utilisée dans le secteur de l'électronique (condensateurs, écrans à cristaux liquide), l'industrie chimique (échangeur de chaleur, revêtement pour réacteurs chimiques). Ses propriétés biocompatibles permettent également son utilisation en médecine (prothèse).
	Titane Titanium	Métal léger, résistant, d'apparence blanc métallique. Sa résistance à la corrosion ainsi que ses propriétés mécaniques (résistance) font son intérêt industriel. Le titane a des applications dans l'industrie militaire, aérospatiale, maritime, chimique, raffinage du pétrole.

¹ La classification suivante reprend celle utilisée dans le rapport World Mining Data, réalisé par l'International Organizing Committee for the World Mining Congress, en incluant les métaux et minerais pertinents à l'analyse de la région AEOI.

	<p>Tungstène Tungsten</p>	<p>Métal dure de couleur gris acier à blanc étain, possédant le plus haut point de fusion, et forte résistance à la corrosion. Le carbure de tungstène est utilisé dans les filaments d'ampoules électriques, d'électrodes et pour certains alliages, d'aciers (armement, fabrication de poids).</p>
---	--------------------------------------	--

Métaux précieux

Illustration	Minerais	Caractéristiques
	<p>Argent Silver</p>	<p>Métal de couleur blanc aux éclats métalliques reconnu pour ses propriétés de minerais malléable et très ductile. C'est un corps conducteur de chaleur et d'électricité avec une résistance aux agents chimiques importante. L'argent est utilisé en joaillerie, dans l'industrie aéronautique (protection des dispositifs électroniques), la musique (fabrication d'instruments, haut-parleur) en médecine et chirurgie dentaire.</p>
	<p>Or Gold</p>	<p>Métal précieux d'une couleur jaune, ductile et facile à travailler, utilisé pour la fabrication de bijoux, de monnaie mais également l'électronique (connecteurs, joints soudés), la médecine (traitement de certaines pathologies, instruments chirurgicaux) ou l'optique.</p>

Métaux non ferreux

Illustration	Minerais	Caractéristiques
	<p>Cuivre Copper</p>	<p>Métal de couleur rouge ou orangée avec plusieurs caractéristiques : une importante conductivité électrique, ductilité, malléabilité et résistance à la corrosion. Ces propriétés, notamment la conductivité, ont fait du cuivre un matériau de choix pour les télécommunications, les transports ou l'énergie.</p>
	<p>Etain Tin</p>	<p>Issu de la cassitérite, c'est un métal gris argenté connu et utilisé depuis l'Antiquité, il est avec le cuivre l'un des composants principaux du bronze. Sa résistance aux conditions atmosphériques (températures, humidité, lumière) permet son emploi comme revêtement anti-corrosion (cuivre, fer) ou l'émaillage de la céramique. Aussi, utilisé dans la production de vaisselle, la fabrication des miroirs et les pièces de monnaie.</p>
	<p>Terres rares Rare earths</p>	<p>Les terres rares regroupent 17 métaux : le scandium, l'yttrium, et les quinze lanthanides (Lanthane, Cérium, Praséodyme, Néodyme, Prométhium, Samarium, Europium, Gadolinium, Terbium, Dysprosium, Holmium, Erbium, Thulium, Ytterbium, et Lutécium). Pas si rares à l'échelle du globe, les terres rares sont particulièrement importantes dans la technologie de pointe, et sont utilisées dans les batteries de voitures électriques et hybrides, dans les LED, les puces de smartphone, les écrans d'ordinateurs portables, les panneaux photovoltaïques, les éoliennes...</p>

	<p>Zinc Zinc</p>	<p>Pur, il s'agit d'un métal de couleur bleu-gris, principalement connu pour sa résistance à la corrosion. Le zinc est ainsi principalement utilisé pour protéger les aciers de la corrosion avec des applications dans le secteur de l'automobile, l'électroménager ou les équipements industriels.</p>
---	-----------------------------	--

Minerais industriels

Illustration	Minerais	Caractéristiques
	<p>Calcaire Limestone</p>	<p>Le calcaire est principalement de couleur blanche ou gris clair. Les roches de calcaire peuvent être utilisées dans de nombreux secteurs : construction (marbre, fabrication du ciment ou des bétons), l'industrie (production de carbonate de sodium, fabrication de certains plastiques, peintures, colles)</p>
	<p>Graphite Graphite</p>	<p>Le graphite est une forme naturelle de carbone cristallin. Il est assez friable, et a une densité assez faible. Il est en revanche extrêmement résistant à la chaleur. Ces propriétés lui confèrent une large gamme d'utilisations dans les secteurs de la métallurgie et de l'industrie</p>
	<p>Gypse Gypsum</p>	<p>Roche sédimentaire, composée de sulfate de calcium hydraté. Elle constitue le matériau de base du plâtre.</p>
	<p>Pouzzolane Pozzolan</p>	<p>La pouzzolane, généralement de couleur rouge ou noire, est une roche naturelle volcanique qui tire son nom de la ville italienne de Pouzzoles. Extraite dans des carrières, elle peut être utilisée dans de multiples applications après traitement : construction (fabrication de certains ciments, parpaings), agriculture (substrat).</p>
	<p>Zircon Zircon</p>	<p>Minéral de la famille des silicates, le zircon est quasi inaltérable – sauf par la radioactivité – même lorsqu'il est soumis à des températures et des pressions élevées. Le zircon est le minéral principal du zirconium et de l'hafnium, tous deux utilisés dans les réacteurs nucléaires. L'oxyde de zirconium est également utilisé en joaillerie, en optique (traitement des verres de lunettes), en médecine (prothèse dentaire)</p>

Perspectives régionales

Par le SER de Nairobi

Une région riche en potentiel minier encore largement sous-exploité, qui s'efforce d'accroître son attractivité pour les investisseurs étrangers.

L'AEOI possède d'importantes ressources minières encore souvent mal explorées, avec des pays comme Madagascar, Rwanda, Kenya et Soudan se classant parmi les principaux producteurs mondiaux. En 2021, les exportations minières de la région ont atteint près de 9 milliards USD, majoritairement en or. Pour attirer les investissements, les pays de l'AEOI révisent leur réglementation et cherchent à formaliser le secteur artisanal, malgré des défis structurels persistants. Des progrès notables sont attendus pour améliorer les conditions de travail et protéger l'environnement.

Des ressources minières riches et variées, mais un potentiel encore sous-exploité pour le développement économique de l'AEOI

L'AEOI possède une riche diversité de ressources minières², bien que la connaissance précise des quantités soit souvent limitée par un manque d'études récentes. En 2022, se distinguaient par exemple des pays comme Madagascar (3^e producteur mondial de graphite), le Rwanda (3^e de tantale, 4^e de tungstène, 5^e de niobium), le Soudan (10^e producteur mondial d'or et le principal dans la région) ou encore la Tanzanie (17^e d'or et 12^e de diamant), tandis que le Kenya se classe parmi les leaders en zircon (7^e) et en titane (8^e). Hors Madagascar, les îles de l'Océan Indien, en revanche ne disposent pas de ressources significatives ni d'activités d'extraction (et ne sont donc pas traités par des chapitres dédiés dans cette publication).

De ces ressources, les pays de la région tirent des revenus et devises significatifs, avec des exportations minières qui atteignent près de 9 Mds USD en 2021, principalement portées par les ventes d'or. Au Burundi par exemple, les exportations minières représentaient 10 % des exportations totales du pays. En 2021, le sel et ses dérivés étaient le deuxième poste d'exportation de Djibouti (15,7 % de ses ventes totales), tandis qu'en Érythrée, les minerais représentent 60 % de ses recettes d'exportations, seul secteur du pays attirant réellement l'investissement étranger, surtout chinois. Au Soudan, l'or représente aussi la première source de devises, soit plus de 2 Mds USD et 48% des exportations totales, à quoi il faudrait ajouter une part non négligeable d'exportations non comptabilisées officiellement. À Madagascar, le secteur minier représentait 47 % des exportations en 2023, tandis qu'au Rwanda, l'or comptait pour 74 % des 1,1 Md USD d'exportations de minerais, elles-mêmes représentant près des trois quarts des exportations totales du pays.

La plupart des autorités des pays de la région considèrent le secteur minier comme un pilier du développement économique, bien que certains objectifs apparaissent très ambitieux, voire irréalistes : le Kenya vise une contribution minière au PIB de plus de 10 % d'ici 2030 (actuellement 0,8 %) ; l'Ouganda cherche à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire en comptant sur le développement du secteur minier, dont la contribution actuelle au PIB reste inférieure à 2 % ; le Rwanda, pour sa part, ambitionne 1,5 Md USD d'exportations de minerais en 2024 (15 % du PIB). En Tanzanie, la contribution minière au PIB était de 9,1 % en 2022, avec un objectif, atteignable en l'espèce, de 10 % d'ici 2025. L'Éthiopie vise quant à elle une contribution de 14 % au PIB d'ici 2030 (actuellement sous les 2 %), tandis que Madagascar affichait 5 % en 2022.

Le développement de l'activité minière reste freiné par différents facteurs structurels, tels que l'absence de données fiables, le manque de soutien financier et de « derisking » pour l'exploration, le besoin de renforcer les capacités institutionnelles et la formation de main-d'œuvre, la prévalence du secteur informel et du commerce illicite, ainsi que des infrastructures énergétiques et de transport insuffisantes.

² Dans le détail, il est recensé des métaux précieux comme l'or (Tanzanie, Soudan, Ouganda, Rwanda) et le diamant (Tanzanie), ainsi que des minerais industriels tels que le gypse (Ouganda, Éthiopie), le graphite (Madagascar) et le zircon (Kenya). On y trouve aussi des métaux ferreux comme le titane (Kenya), le tantale et le niobium (Rwanda, Burundi), et des métaux non-ferreux tels que l'étain (Rwanda) et le cuivre et zinc (Érythrée).

Malgré la prévalence du secteur informel et artisanal, les multinationales étrangères dominent les activités d'extraction et de transformation à grande échelle

Le secteur minier dans l'AEOI est majoritairement informel et artisanal. Il représente ainsi 80 % de la production en Ouganda et au Soudan ; 60 % et 66 % respectivement au Kenya et au Rwanda. Bien que l'exploitation artisanale prédomine également en Tanzanie et en Éthiopie, des efforts de formalisation sont en cours dans ces pays. C'est également le plus en plus de le cas au Rwanda et au Kenya.

La plupart des multinationales sont impliquées dans les projets d'extraction à grande échelle en AEOI. Des entreprises **australiennes** comme *Rio Tinto* et *Base Resources* (via *Base Titanium*) sont actives à Madagascar, au Rwanda et au Kenya. Les groupes **canadiens** NextSource et Twiga Mineral (Barrick Gold) opèrent à Madagascar et en Tanzanie. Des sociétés **sud-africaines** (*AngloGold Ashanti*) et **britanniques** (*Shanta Gold*, *Petra Diamond*) sont présentes en Tanzanie, et *Rainbow Rare Earths* opère au Burundi. La **Chine** est très présente dans le secteur en Érythrée avec *Zijin* et *Sichuan Chinese Co.*, et investit dans le traitement des minerais et le raffinage au Kenya (*H-Nuo Company*) et en Ouganda (*Wagagai Ltd*). L'augmentation des prix des matières premières, exacerbée par la guerre en Ukraine, ainsi que la demande croissante liée à la transition énergétique, ont, ces dernières années, ravivé l'intérêt des multinationales pour l'exploration minière dans la région.

En revanche, **aucune entreprise minière européenne ne joue un rôle majeur dans la région.** Pour autant, des sociétés françaises sont indirectement positionnées, par exemple en sous-traitance de grands projets, tels que le projet nickel d'Ambatovy à Madagascar. **Des opportunités existent pour les entreprises françaises dans des secteurs périphériques**, tels que la fourniture d'énergies renouvelables, le transport et la logistique, les télécommunications, la restauration et la sécurité. De plus, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) collabore avec certains pays de la région, fournissant des études et une assistance technique.

Des cadres réglementaires récemment renouvelés afin d'encourager l'investissements privés

De nombreux pays de la région ont révisé leurs cadres réglementaires ces dernières années pour attirer les investissements miniers, les ressources minérales étant la propriété des États en AEOI, ou, dans de rares cas, des autorités décentralisées. **Des révisions des codes miniers** ont ainsi été entrepris au Kenya et Djibouti (2016), au Burundi (2013) ; le Rwanda a adopté une nouvelle loi minière en juin 2024, pour renforcer le contrôle étatique sur les minerais stratégiques, tout en offrant des incitations fiscales ; en Tanzanie, les modifications législatives de 2017, 2018 et 2022 ont augmenté les redevances, imposé une participation gouvernementale obligatoire dans les projets miniers et prévu des campagnes de relevés d'ici 2030 sur au moins 50 % du pays ; en Somalie, un nouveau code minier est en cours d'élaboration avec l'appui de la Banque mondiale, mais sa publication reste incertaine ; enfin, à Madagascar, la refonte du code minier, adoptée en juin 2023, a relevé les taxes minières de 2 à 5 % du chiffre d'affaires des entreprises, mais reste en attente de décrets d'application.

Des incitations fiscales attractives ont été introduites par certains gouvernements, notamment au Rwanda, avec des mesures d'exonération d'impôts pour les entreprises minières. L'Érythrée a adopté des mesures telles que l'amortissement accéléré de tout le capital et de la préproduction, l'absence d'impôt sur les dividendes et des facilités d'approvisionnement en fuel. En Éthiopie, la nouvelle réglementation accorde des exonérations de droits de douane pour l'importation d'équipements aux titulaires de permis d'exploration.

Certains États imposent une participation obligatoire dans les entreprises minières, variant de 5 % à 40 % selon le pays : 16 % en Tanzanie ; 40 % en Érythrée (via la *National mining company* ENAMCO) ; 15 % en Ouganda (via la *Uganda National Mining Company*) ; 10 % au Burundi et 5 % en Éthiopie. Il existe par ailleurs **un système de redevances sur la valeur brute des minerais pour les titulaires de licences d'exploitation minière**, redistribuées selon les pays entre le gouvernement central, les autorités locales et les communautés proches des sites d'extraction, en complément des impôts sur le revenu des sociétés. **Certaines législations minières imposent des exigences de contenu local aux compagnies**, favorisant l'utilisation de main-d'œuvre et de sous-traitants locaux, bien que ces exigences ne soient pas toujours liées à de seuils définis (Kenya, Burundi, Ouganda, Djibouti).

Des impacts sociaux environnementaux significatifs, avec des réglementations sociales et environnementales d'existence ou application inégales

Dans ce secteur (comme dans d'autres), **la transparence est essentielle pour une gouvernance efficace et plusieurs pays** : Par exemple, Madagascar, les Seychelles, la Tanzanie, l'Ouganda et l'Éthiopie (suspendue cependant pour non-respect de l'échéance de rapportage), se sont engagés à renforcer cette transparence en rejoignant l'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**. Cette organisation internationale, de droit norvégien, exige de rendre accessibles et compréhensibles les données sur i) paiements des entreprises et revenus de l'État des industries extractives, ii) le cadre réglementaire, iii) activités d'exploration, iv) affectation des revenus du secteur extractif ; et v) impacts sociaux, économiques et environnementaux du secteur. Alors que le Rwanda a été suspecté d'importer illégalement des minerais de la République Démocratique du Congo, Kigali s'est engagé à améliorer la traçabilité de sa production minière et sa durabilité, en signant en 2023 un protocole d'accord avec l'Union européenne, tout en participant au mécanisme de certification des matières premières de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).³

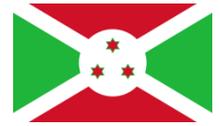
Malgré la mise en place de cadres réglementaires contraignants dont l'application n'est cependant pas toujours au rendez-vous, le secteur minier, en particulier artisanal, continue de causer d'importantes dégradations. C'est par exemple sur plan **environnemental** : appauvrissement des sols, contamination de l'eau la perte de biodiversité, aggravation de la déforestation. Par ailleurs, les **conditions de travail dans les mines artisanales sont souvent dangereuses, exposant les travailleurs, parfois y compris des enfants, à des risques d'effondrements et à des produits chimiques.** Bien que l'utilisation du mercure pour l'extraction d'or soit prohibée par la convention de Minamata⁴, elle continue d'avoir des effets néfastes sur l'environnement et la santé publique, notamment au Soudan et en Ouganda, tandis que le Soudan importe également du cyanure pour le traitement des déchets miniers. Ces dégradations et dangers ont pu contraindre les autorités à procéder à des fermetures de mines ou arrêt de campagnes d'exploration (Kenya, Rwanda).

A noter, enfin, que plusieurs gouvernements de la région ont adopté des mesures pour réduire les impacts socio-environnementaux du secteur minier : le Rwanda impose ainsi un référent environnemental et un plan pour limiter les impacts pour chaque mine ; l'Éthiopie est en cours d'élaboration d'une politique minière pour une utilisation durable des ressources ; A Madagascar, le projet porté par *Quebec Iron and Titanium Madagascar Minerals* (QMM) prévoit un investissement de 100 MUSD sur 25 ans pour des initiatives sociales et économiques.

³ [Le mécanisme de suivi et de certification des minéraux de la CIRGL vise à mettre en place des chaînes de minéraux durables et libres de conflit au sein des États membres de celle-ci.](#)

⁴ [Convention de Minamata administré par le PNUE interdit les nouvelles mines de mercure et son utilisation. 128 Etats signataires dont le Soudan.](#)

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi Par le SER de Nairobi



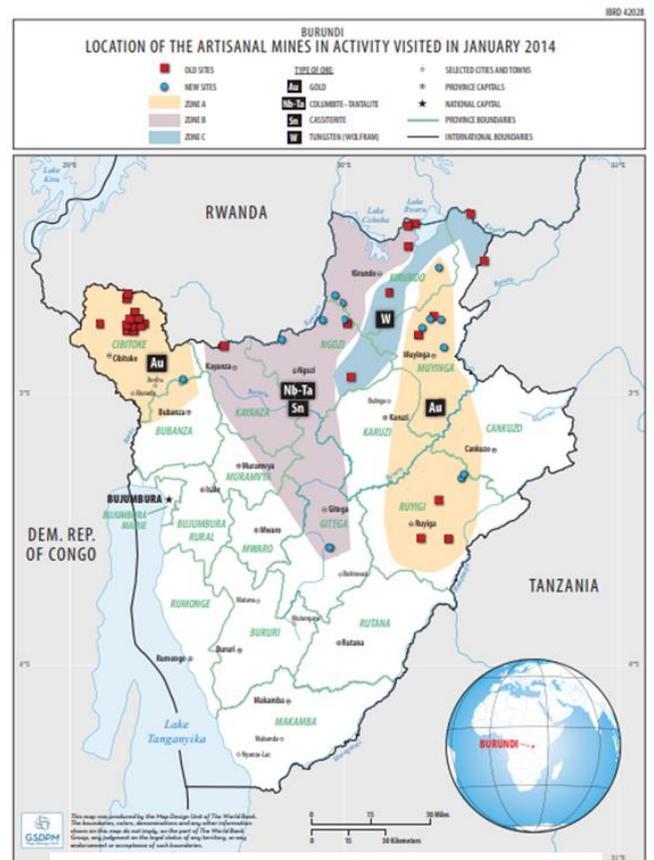
Un potentiel minier important, à l'exploitation encore essentiellement artisanale mais qui tente de s'industrialiser

Pour un pays parmi les plus pauvres du monde, avec très peu de volumes d'exportations, l'exploitation minière, représentait environ 10% des exportations annuelles en 2022⁵. Le Burundi dispose de ressources minières importantes, dont l'or, les terres rares (déjà exploitées à petite échelle), et surtout le nickel, avec des réserves estimées à 6 % des réserves mondiales. Bien que le gisement de Nickel de Musongati soit le plus prometteur, le Burundi peine à en concrétiser la mise en exploitation, avec de nombreux projets d'accords restés sans suite. Depuis 2013, le gouvernement tente, par des réformes réglementaires, d'industrialiser le secteur et attirer des investisseurs, mais la suspension des activités minières en 2021 pour renégocier les contrats a eu des répercussions négatives. Des contraintes structurelles telles que l'enclavement et l'accès limité à l'énergie freinent par ailleurs significativement le développement du secteur.

Un producteur de minerais marginal à l'échelle mondiale, malgré des ressources variées

Le Burundi possède des ressources en or, étain, tantale, tungstène (3Ts), nickel, terres rares et vanadium. En 2021, les exportations de minerais représentaient 7,6 MUSD (principalement or et les 3Ts), soit environ 10% des exportations totales du pays.⁶ Les principales zones minières se trouvent dans le nord et l'est du pays, avec notamment des sites de cassitérite à Gitega (World Bank). En 2022, le pays a extrait :⁷ 80 tonnes d'étain (19e sur 22 producteurs mondiaux), en baisse de 34 % depuis 2018; 100 tonnes de tungstène (14e sur 17 producteurs mondiaux), en baisse de 8 % depuis 2018; 5 tonnes de tantale (12e sur 14 producteurs mondiaux) et 3 tonnes de niobium (10e sur 10 producteurs mondiaux), toutes deux en baisse de 40 % depuis 2018. La production d'or, principalement dans les provinces de Cibitoke, Muyinga, Kayanza et Kirundo, a augmenté de 53% pour atteindre 914 kg en 2022, plaçant le Burundi au 76e rang des 100 producteurs mondiaux. Des terres rares n'ont plus été extraites en 2022, marquant une baisse de 100% depuis 2018.

Au Burundi, l'exploitation minière est principalement artisanale, avec environ 34 000 travailleurs concentrés dans le nord.⁸ Le secteur aurifère emploie entre 14 000 et 27 000 personnes, dont 6 000 à 7 000 dans la production d'or, qui reste largement informelle avec un commerce illégal qui serait persistant avec l'est de la République Démocratique du Congo, malgré l'instauration d'un code minier en 2013. Les tentatives de formalisation en coopératives seraient souvent contournées, et, selon la Banque Mondiale, seules 37 des 82 sites miniers identifiés en 2016 disposaient d'autorisations d'exploitation.⁹



Cartographie des principales mines artisanales actives en janvier 2014, [Banque mondiale \(2016\)](#)

⁵ Le secteur minier pourrait changer la donne, c'est du moins l'espoir des autorités.

Data de TradeMap, 2024 (référence code 26, principalement étain, tungstène, niobium, tantale et vanadium).

⁶ TradeMap, 2024 (référence code 26, principalement étain, tungstène, niobium, tantale et vanadium).

⁷ [World Mining Data 2024 \(world-mining-data.info\)](#)

⁸ [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 185

⁹ [World Bank Document, 2016](#)

Avec la fin de la guerre civile et la modernisation à l'œuvre du code minier de 2013, le secteur minier s'est cependant progressivement industrialisé, avec l'arrivée de multinationales. En juin 2019, cinq entreprises ont été agréées pour de la prospection géologique et minière¹⁰ : *Ntega Holding*, pour le coltan (Runyankezi) ; *Tanganyika Gold* (Mabayi) et *African Mining*, (Muhwazi) pour l'or ; *RainBow*, pour les minerais de terres rares (Gakara) ; et CVMR, pour le nickel et le vanadium (Nyabikere, Waga et Mukanda). **Cinq accords ont été signés pour l'exploitation minière industrielle** avec *Comptoirs miniers des exploitations minières du Burundi* (COMEBU) pour le Coltan et la cassitérite, *Burundi Musongati Mining* (BMM-SM, 85 % BMM International filiale de la société de droit sud-africain KERMA, 15 % État burundais) pour le nickel à Musongati, *Tanganyika Mining Burundi* (85% *Tanganyika Gold S.A.*, investisseurs russes et 15 % Etat burundais) pour l'or à Mabayi, *Rainbow Mining Burundi*, une entreprise enregistrée à Guernesey, via une filiale détenue à 10 % par l'Etat burundais exploite les terres rares de Gakara, et *African Mining Burundi* (85 % par l'entreprise anglaise *African Mining Ltd* et 15 % Etat burundais) exploite l'or à Muyinga.

Le Burundi mise sur le nickel pour son développement économique, avec des réserves estimées à 6 % des réserves mondiales, notamment à Musongati (150 Mt)¹¹ découvert en 1975 grâce à un partenariat avec le PNUD, ainsi qu'à Nyabikere (46 MT) et Waga (35 Mt). Cependant, le **Burundi peine à concrétiser cette exploitation minière**, avec plusieurs projets et signatures de protocoles d'accord restés sans suites depuis plusieurs décennies. Le dernier accord, conclu en mars 2022 avec *East African Region Project Group* (EAR), prévoyait le versement *upfront* de royalties, de l'ordre de 1,5 Md USD sur 3 ans, une pratique non-usuelle, d'autant que la société concernée n'avait aucun antécédent d'exploitation minière. Cet accord n'a pas abouti, et le Burundi est de nouveau en recherche de partenaires privés.

Le code et le règlement minier du pays se sont révélés insuffisants pour maximiser les recettes, et leur révision n'a pas eu les effets escomptés

En 2013, le Burundi s'est doté d'un code minier, complété en 2015 par un règlement précisant son application. Le code minier actuel prévoit des permis d'exploitation de 25 ans, exige une co-entreprise entre l'État et la société minière, avec une participation de l'État d'au moins 10 % du capital, 30 % des voix au conseil d'administration, et des postes clés.¹²

En juillet 2021, le gouvernement burundais a cependant suspendu les activités des sociétés minières, dont *Rainbow Mining Burundi*, *Tanganyika Mining*, *African Mining Limited* et *Ntega Mining Burundi*, pour renégocier les contrats jugés désavantageux pour le pays,¹³ sans pour autant retirer les licences d'exploitation. Seule la société COMEBU a poursuivi ses opérations selon les termes initiaux. Les coopératives minières ont été autorisées à reprendre leurs activités aurifères sous la nouvelle réglementation de l'ordonnance du 22 juin 2022, qui exige qu'elles rétrocèdent 30 % de leur production à l'État avant toute vente et communiquent la production d'or à l'*Office burundais des mines et carrières* (OBM) pour assurer que celle-ci soit acheminée à la *Banque de la République du Burundi* (BRB), seul comptoir d'or agréé. Cependant, les négociations concernant les conventions pour l'exploitation industrielle seraient toujours en cours.¹⁴ **La suspension des activités minières n'est pas sans conséquence sur l'économie du Burundi**, faisant chuter les recettes d'exportation de l'or, premier produit exporté jusqu'en 2020, de 45,9 MUSD en 2020 à une valeur nulle en 2021.¹⁵

Par ailleurs, bien que le gouvernement burundais se soit engagé dès 2006 à réformer la gouvernance minière en signant des accords internationaux¹⁶ et en soutenant l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), ces réformes ont été abandonnées en 2015 et un cadre réglementaire jugé insuffisant a entraîné des conflits entre le secteur artisanal et l'industrie minière émergente, notamment en raison de la faible indemnisation des mineurs artisanaux par les compagnies minières.

¹⁰ [COMMENTARY: Burundi loses billions of dollars in mining business amid COVID-19 pandemic – East African Tax and Governance Network \(eataxgovernance.net\)](https://eataxgovernance.net)

¹¹ Avec la teneur en métal estimé à 1,6 % et le prix actuel de la tonne de nickel (21000 USD), les ressources représenteraient près de 50 Mds USD.

¹² [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 198

¹³ 4. HABARUGIRA B., « Suspension des activités des sociétés minières : "L'État n'en tirait pas profit" », *Burundi Eco*, 30 juillet 2021 (<https://burundi-eco.com/suspension-activitessocietes-minières-etat-nen-tirait-pas-profit/> ; consulté le 5 décembre 2022)

¹⁴ [Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis | AFD - Agence Française de Développement](#), 2024, p 198

¹⁵ Ibid

¹⁶ Protocole contre l'exploitation illégale des ressources de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL)

Le développement de l'industrialisation de l'exploitation minière est contraint par plusieurs obstacles

L'exploitation minière au Burundi reste entravée par des enjeux de gouvernance, l'enclavement géographique et le manque d'énergie disponible. Malgré une révision en cours de la politique minière, le début d'industrialisation apparaît encore largement contrarié, selon les analystes, par l'opacité du secteur, l'échec de la formalisation du secteur artisanal, la contrebande d'or, le manque de coordination des administrations financières et techniques, le manque d'infrastructures, la crise budgétaire, ou encore la corruption. Les premiers investissements ont été critiqués par la société civile et présentent un risque politique et financier élevé,¹⁷ notamment en raison de l'éviction des mineurs artisanaux et du faible niveau d'indemnisation par les compagnies minières. Aussi, selon une étude de l'IFRI de 2019, les sociétés minières impliquées au Burundi ne seraient pas des leaders du secteur, certaines manquant de garanties en compétences techniques et en capacités financières. **À ce jour, aucune grande entreprise minière internationale n'a fait d'offre sérieuse pour l'exploitation du Nickel**, et les discussions passées semblaient davantage impliquer des sociétés cherchant à spéculer sur les licences minières.

Par ailleurs, l'évacuation des minerais, notamment du nickel, est compliquée par l'éloignement des ports tanzaniens situés à plus de 1000 km, nécessitant des infrastructures coûteuses. Le projet SGR Tanzanie-Burundi vise à répondre à ce besoin, avec une première phase jusqu'à Gitega (avec une station à Musongati, où se trouve le gisement de nickel), dont le coût estimé à 700 MUSD, mais est loin d'être entièrement financé à ce jour malgré un soutien partiel de la BAD.

De plus, l'exploitation du nickel de Musongati requerrait jusqu'à 300 MW d'électricité (pour 1 million de tonnes de minerais traité par an), soit plus de trois fois la capacité installée actuelle du Burundi, et les investissements nécessaires pour construire des centrales hydroélectriques et des lignes de transmission représentent un obstacle majeur. Ces défis limitent la compétitivité des ressources burundaises, bien que la demande croissante liée à la transition énergétique pourrait potentiellement améliorer la situation à long terme.¹⁸

¹⁷ Vircoulon, T, 2019. *Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation.*

¹⁸ Le nickel est largement utilisé dans les batteries, une multiplication par 4 de la demande peut être projetée.

Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya Par le SER de Nairobi



Malgré les ambitions, un secteur minier fragile qui contribue faiblement au développement économique du pays

Le Kenya dispose de ressources minières variées, dont l'or, les pierres précieuses, ainsi que des minerais industriels et ferreux comme le zircon et le titane, qui le placent parmi principaux producteurs mondiaux pour ce dernier. La mine de Kwale, opérée par Base Titanium, a constitué 75 % des exportations de minerais du pays en 2022,¹⁹ mais fermera cependant fin 2024, ce qui devrait inciter le pays à attirer de nouveaux investisseurs pour dynamiser un secteur qui ne contribue actuellement qu'à 0,8 % du PIB,²⁰ loin de l'objectif de 10 % fixé par la stratégie Vision 2030. Malgré la réforme réglementaire de 2016 et les efforts pour industrialiser le secteur minier, le moratoire de 2019 sur de nouvelles licences, partiellement levé en 2023, a entravé les nouveaux projets et freiné les investisseurs. Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, mais des opportunités d'amélioration existent, notamment en renforçant les institutions en charge de la protection de l'environnement dans le secteur minier par des ressources, formations, équipements et technologies adéquats.

Des ressources minières diversifiées, mais largement sous exploités à l'exception du zircon et du titane

Selon le ministère du Pétrole et des Mines, le Kenya possède des ressources minérales variées localisées au sein de quatre ceintures de minéraux :

- la *gold green stone belt*, dans l'ouest du Kenya, qui s'étend jusqu'à la Tanzanie, avec principalement des exploitations aurifères à petite échelle dans les régions de Migori et de Kakamega ;
- la *Mozambique belt*, source de pierres précieuses et qui passe par le centre du Kenya ;
- la ceinture du Rift où se trouvent une variété de ressources (carbonate de sodium, fluorspar, principalement dans la région de Kerio Valley et de la diatomite) ;
- et iv) la ceinture côtière qui contient du titane et du zircon (voir Figure 1).

Ces ressources seraient largement sous exploitées, à l'exception du titane et du zircon. En 2022, le Kenya était le 7ème producteur mondial de zircon et le 8ème de titane, avec des parts respectives de 2,14 % et 3 % de la production mondiale, malgré des baisses de 18,34 % et 19 % depuis 2018.²¹ La mine de Kwale, opérée par Base Titanium, la filière kenyane du groupe australien Base Resources, assure la majorité de cette production, soit 75 % des exportations de minerais du pays en 2022.²²

Le gouvernement a perçu 279,4 MUSD en taxes et redevances de Base Titanium au cours de la dernière décennie.²³ La fermeture du site minier prévue pour décembre 2024, pourrait affaiblir l'industrie minière kenyane qui cherche à attirer de nouveaux investisseurs

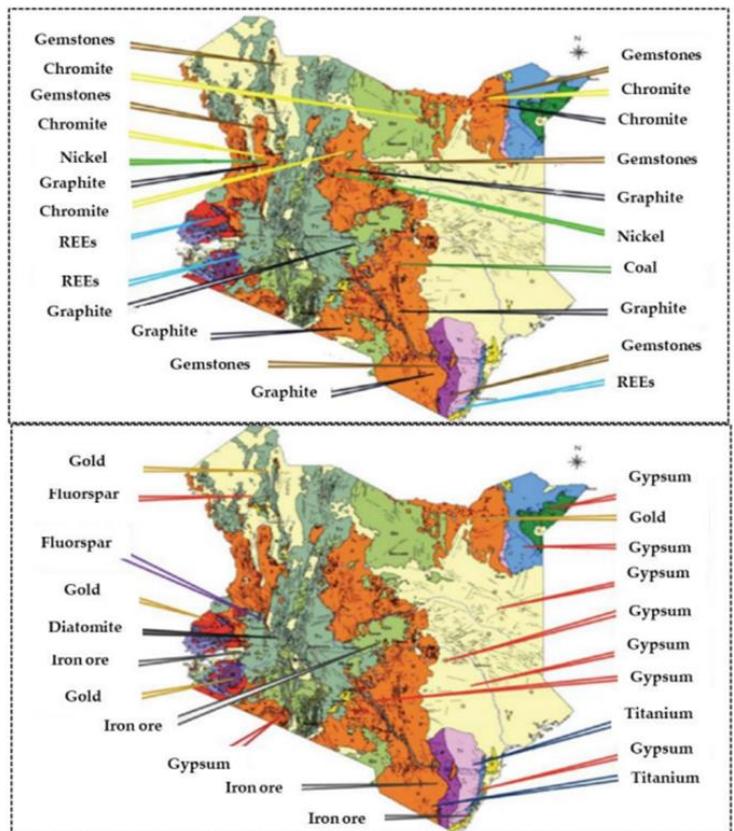


Figure 1 : Répartition des ressources minérales au Kenya
(Kenya's Mineral Landscape, Kiprono, 2023)

¹⁹ La mine produit environ 90 000 tonnes par an de rutile, 460 000 tonnes par an d'ilménite et 35 000 tonnes par an de zircon, Kenya Chamber of Mines, 2024

²⁰ SDM SP DRAFT.pdf (mining.go.ke)

²¹ World Mining Data 2024 (world-mining-data.info), p160

²² La mine produit environ 90 000 tonnes par an de rutile, 460 000 tonnes par an d'ilménite et 35 000 tonnes par an de zircon, Kenya Chamber of Mines, 2024

²³ State earnings from Kwale titanium mine hits Sh36bn - Business Daily (businessdailyafrica.com)

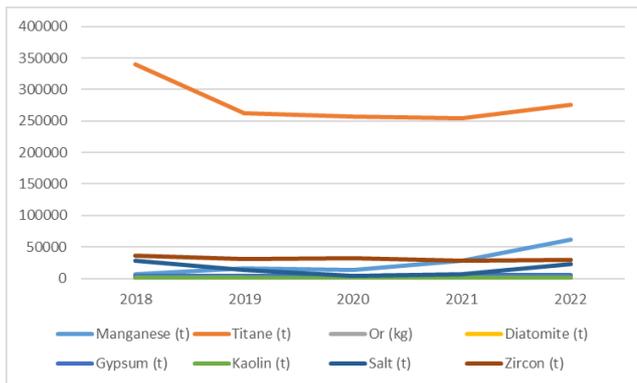


Figure 2 : Production annuelle de minerais, au Kenya entre 2018 et 2022 (tonnes) ([World Mining Data, 2024](https://www.worldminingdata.com/))

pour dynamiser le secteur. **L'industrie aurifère au Kenya est par ailleurs sous-exploitée, malgré ses ressources disponibles, et dominée par des activités minières artisanales à petite échelle.** En 2022, le Kenya était le 81ème producteur mondial d'or avec une production de 564 kg, en hausse de 19 % depuis 2018.²⁴ *Shanta Gold* a évalué comme économiquement viable le *West Kenya Project*, qui pourrait générer 1 Md USD de bénéfices avec des ressources estimées à 949 000 onces d'or sur 9 ans.²⁵ Par ailleurs, le britannique *Acacia Mining* a estimé des dépôts de 1,31 million d'onces le long du Lirhanda Corridor.²⁶

Le secteur minier, malgré des projets structurants et une réforme réglementaire de 2016, contribue faiblement au développement économique du pays

Le gouvernement souhaite augmenter la part de l'exploitation minière dans le PIB, de 0,8 % actuellement à plus de 10 % d'ici 2030, en mettant l'accent sur l'exploration, le développement minéral, la création de valeur ajoutée.²⁷ Le secteur minier emploie 15 000 personnes à grande échelle, tandis que le secteur artisanal, largement informel, emploierait environ 140 000 personnes et soutiendrait indirectement 800 000 individus, produisant près de 60 % des minerais du pays. **Pour encourager l'industrialisation et l'intégration du secteur minier de petite échelle, plusieurs projets de valorisation ont été lancés.** S'agissant des pierres précieuses, le *Voi Gem Centre* rénové entre 2015 et 2017 a ouvert, et des stands ont été loués aux négociants : une directive impose désormais que tout le commerce des pierres précieuses se fasse à l'intérieur du centre. La *National Mining Corporation* a par ailleurs été créée pour servir d'organe d'investissement du gouvernement dans le secteur minier. En outre, d'autres centres de valorisation des minéraux ont été créés, tels que la raffinerie d'or de Kakamega, l'usine de traitement du granit de Vihiga, la réouverture de l'usine de fluorite à Elgeyo Marakwet et le centre de valorisation de la pierre à savon (Kisii), pour renforcer la contribution de l'industrie minière à l'économie.²⁸ Il est par ailleurs envisagé la construction de la première raffinerie d'or du pays dans le comté de Kakamega par les investisseurs chinois *Heng Nuo Rongchang Trading Company* et *H. Nuo Kenya Company*, prévue pour juin 2025, en collaboration avec des coopératives de mineurs artisanaux.

Dans le cadre de Kenya Vision 2030, le secteur minier a été défini comme le septième secteur susceptible de stimuler la croissance économique du pays, entraînant une révision législative en 2016 par le Mining Act. Le Ministère du Pétrole et des Mines gère les minerais, l'octroi des droits miniers pour les opérations de prospection, d'exploration et d'exploitation, et supervise le système de cadastre minier en ligne permettant un suivi des demandes, des octrois, de la conformité, des renouvellements, des cessions et des révocations des droits miniers. Les droits miniers sont réservés aux entreprises enregistrées au Kenya. Les titulaires de droits miniers sont soumis au paiement de royalties à l'Etat, dont le montant est déterminé selon la valeur brute des ventes par le Secrétaire de Cabinet du Ministère du Pétrole et des Mines. Ce montant est réparti à 70 % pour le gouvernement national, 20 % pour le gouvernement du comté, et 10 % pour les communautés locales.²⁹ En 20/21, le Kenya a reçu 1,8 Md KES (14,7 MEUR) de *royalties* des entreprises minières, en augmentation de 7,8 % par rapport à l'année précédente. *Base Titanium Ltd* est l'entreprise individuelle ayant versé le plus de redevances, suivi par *Tata Chemicals Magadi Limited*, *National Cement LTD*, *Mombasa Cement Ltd*, *Bamburi Cement*.³⁰ Le gouvernement perçoit aussi les revenus des taxes imposées aux entreprises (*withholding tax* sur les dividendes, *income tax*) ainsi qu'à la vente et au renouvellement des permis et licences minières. Le Mining

²⁴ [World Mining Data 2024 \(world-mining-data.info\)](https://www.worldminingdata.com/), p172

²⁵ [Kenya : le projet West Kenya a la capacité de produire 949 000 onces d'or sur 9 ans \(agenceecofin.com\)](https://www.agenceecofin.com/)

²⁶ [Kenya: Artisanal gold miners finally have government support - The Africa Report.com](https://www.theafricareport.com/)

²⁷ [SDM SP DRAFT.pdf \(mining.go.ke\)](https://www.mining.go.ke/)

²⁸ [SDM SP DRAFT.pdf \(mining.go.ke\)](https://www.mining.go.ke/)

²⁹ [En l'absence de la finalisation des lois \(Natural Resources \(benefit sharing\) Bill, 2022\) et des réglementations \(Mining \(Mineral Royalty Sharing\) Regulations, 2023\)](https://www.mining.go.ke/) nécessaires au partage des royalties, **30 % des royalties, soit 1,05 Md KES en 2021** devant être remis aux comtés - qui reversent ensuite 10% aux communautés locales - ont été bloqués sur un compte du *National Treasury (Mineral Royalties Collection Account)*.

³⁰ [Lettre économique d'AEOI - Le secteur minier en AEOI | Direction générale du Trésor - 2022](https://www.aeoiofkenya.org/)

Act encourage l'utilisation de matériaux, produits, services, et main-d'œuvre locale, mais sans seuil minimum. Le ministère évalue ces aspects au cas par cas pour approuver les projets. Les droits miniers nécessitent des études d'impact environnemental, supervisées par l'autorité environnementale (NEMA) avec des consultations publiques des communautés affectées. Pour les investisseurs, l'acceptation des projets par les communautés locales et la sécurisation des droits fonciers sont cruciales pour le succès et l'expansion des projets miniers.

Cependant, la croissance du secteur minier a été freinée par un moratoire de 2019, partiellement levé en 2023, qui limitait les licences pour rationaliser le secteur, cartographier les ressources³¹ et auditer les permis, entraînant la révocation de 1 546 licences³², la fermeture de 3 000 sites illégaux³³. Le moratoire a été levé pour les minéraux de construction et industriels, tandis que les minéraux stratégiques seront traités au cas par cas, ce qui pourrait stimuler l'exploration et la production, en partie pour compenser les pertes liées au départ de *Base Titanium*.

Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, offrant des opportunités d'amélioration

Les projets miniers, notamment artisanaux, ont des impacts socio-environnementaux négatifs, tels que la déforestation, la contamination de l'eau (drainage minier acide), l'érosion des sols, perte de biodiversité, ou explosions et incendies, avec peu de moyens pour atténuer ces effets, malgré leur moindre impact par rapport aux sites industriels. **Des études³⁴ recommandent diverses mesures pour atténuer les impacts environnementaux de l'exploitation minière, notamment le renforcement des réglementations minières existantes** ainsi que les **capacités des institutions en charge de la protection de l'environnement dans le secteur minier par des ressources, formations, équipements et technologies** adéquats. Parallèlement, les sociétés minières pourraient être incitées à adopter des pratiques durables et à compenser leurs émissions en participant aux marchés carbone. Aussi, avec l'objectif du Kenya d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 et ses vastes capacités en la matière, des exploitations minières pourraient être alimentées par ces énergies, réduisant ainsi les coûts et soutenant leurs objectifs de décarbonisation.³⁵

Concernant les impacts sociaux, les déplacements de populations sont fréquents pour la construction des mines, tandis qu'en phase d'exploitation, les conditions de travail dans les mines artisanales sont souvent peu optimales, voire dangereuses. En 2019, le gouvernement Kenyan a fermé une quarantaine de mines d'or artisanales du comté de Migori pour des raisons de protection des travailleurs, exposés à des conditions de travail dangereuses (effondrement de mines, traitement de l'or avec des produits chimiques, exposition au mercure), et de travail illégal d'enfants. Plus récemment, une mine d'or située à Isiolo a également été fermée afin de permettre à la NEMA de conduire des études d'impacts du site sur l'environnement.³⁶

³¹ [Survey reveals Kenya has some 970 minerals | Nation](#)

³² [State lifts ban on issuance of mining licenses | Nation](#)

³³ [Gold and governance provide hope for Kenya's artisanal miners | ISS Africa](#)

³⁴ [ENVIRONMENTAL IMPACTS OF MINING: A STUDY OF MINING COMMUNITIES IN KENYA | Athman Gunda - Academia.edu](#)

³⁵ [Kenya: Mining outlook 2023 - Current status and future possibilities | Bowmans \(bowmanslaw.com\)](#)

³⁶ [Lettre économique d'AEOI - Le secteur minier en AEOI | Direction générale du Trésor - 2022](#)

Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda

Par le SE de Kampala



Le secteur minier en Ouganda

Si l'exploitation du sous-sol ougandais est relativement ancienne avec l'existence de gisements identifiés dans les années 1930, son potentiel reste largement sous-exploité. Le secteur est dominé pour l'extraction de métaux par des activités artisanales, et pour les minerais industriels, sur l'extraction du calcaire. Sa contribution au PIB est faible, et malgré des projets d'investissement ambitieux, les manques de soutien financier, de transparence et de capacité institutionnelle limitent son expansion. Le gouvernement prévoit de lancer cinq projets majeurs dans les toutes prochaines années en insistant sur le volet transformation locale. Les entreprises étrangères sont invitées à prendre part à l'effort d'investissement aux côtés d'une nouvelle société d'Etat en cours de création.

Le secteur minier ougandais est sous-exploité et artisanal

Sous-exploité et peu structuré, le secteur minier est intensif en emploi (1 million d'emplois directs et indirects) mais sa contribution au PIB est inférieure à 2%. On estime que 80 % de l'extraction est effectuée par de petits exploitants, souvent des artisans. En 2020, sa production, en volume, était largement dominée par l'extraction de calcaire (68 %), de pouzzolane (17 %) et de vermiculite (5 %)³⁷.

L'inventaire minier reste incomplet mais son potentiel fait consensus. Dans l'état actuel des connaissances, les ressources minières du pays se divisent entre les minerais métalliques (or, tungstène, granit, agrégats synthétiques, minerais de fer, coltan, étain et béryl) et non-métalliques (vermiculite, calcaire, pouzzolane, kaolin). Des campagnes d'exploration dans les régions du Karamoja, de Busia et Kaiso Tonya ont récemment permis d'identifier des mines d'uranium, de platine, de nickel, de diamants et d'éléments de terres rares³⁸ mais ces ressources doivent désormais être quantifiées pour être converties en réserves prouvées.

Les principaux sites de minéraux critiques connus à ce jour sont un gisement de terres rares à Makuutu, la mine de cuivre et de cobalt de Kilembe ainsi que les réserves de graphite site d'Orom dans le district de Kitgum³⁹. Pour la mine de Makuutu⁴⁰, une licence d'exploitation serait en cours de négociation avec l'australien *Ionic Rare Earths Limited* pour un investissement record dont le montant n'a pas été communiqué. Pour Kilembe, sept sociétés sont en concurrence : cinq chinoises, une kenyane et une australienne. Pour mémoire, la mine de cobalt et de cuivre de Kilembe était exploitée dans le cadre d'un écosystème industriel intégré (production à Kasese puis transport ferré jusqu'à Jinja pour le raffinage) jusque dans les années 1970.

La découverte d'or, à hauteur de 31 millions de tonnes selon le gouvernement, préfigure une restructuration du secteur au profit de l'activité aurifère. Représentant moins de 1 % de la valeur ajoutée du secteur, cette branche connaît désormais une croissance considérable : entre 2019 et 2023 la production est passée de 7 à 3 205 kilos issues principalement des régions du Karamoja, de Kigezi et d'Ankole. Il est à noter, paradoxalement, que **l'Ouganda compte d'ores et déjà cinq raffineries d'or sur son territoire** : *African Gold Refinery Ltd*, *Simba Gold Refinery Ltd*, *Bullion Refinery Ltd*, *Metal Testing and Smelting Co. Ltd* et *Aurnish Trading Ltd*. Ces unités ont permis à l'Ouganda de devenir en 2023 un des principaux hubs de commercialisation d'or avec 2,3 Mds USD d'exportations (dix fois plus qu'en 2022). Afin de valoriser le potentiel aurifère du pays et pour renforcer ses réserves internationales, la Banque centrale vient d'initier un programme d'achat d'or auprès des producteurs locaux ce qui pourrait accélérer la formalisation des activités.

³⁷ Directorate of Geological Survey and Mines, 2020.

³⁸ Des études géophysiques aéroportées ont été réalisées dans tout le pays dans le cadre du projet Sustainable Management of Mineral Resources Project (SMMP) de la Banque Mondiale, mis en œuvre entre 2003 et 2011.

³⁹ La compagnie britannique Blencowe Resources Limited attend d'une société qu'elle a mandatée une étude de faisabilité définitive permettant de mieux connaître le potentiel du site.

⁴⁰ La compagnie Rwenzori Rare Metals, détenue à 94% par l'australien Ionic Rare Earths Limited a signé en début d'année avec le ministère de l'énergie et du développement minéral une licence d'exploitation pour le site de Makuutu, le plus grand gisement de terres rares d'Ouganda. Il s'agit de la première licence signée dans le cadre de la nouvelle loi minière adoptée en 2022

Son développement se heurte à des obstacles financiers et de gouvernance

Afin d'augmenter les recettes de l'industrie, le gouvernement a pour ambition d'investir 2 Mds USD dans les activités d'exploration, la formation de travailleurs qualifiés ainsi que dans la construction d'infrastructures de traitement des minerais. **Ces ambitions se heurtent à plusieurs obstacles**, notamment **manque de soutien financier** pour la recherche et le développement⁴¹, des **capacités institutionnelles** insuffisantes retardant l'exploitation de sites prometteurs et **l'opacité d'un secteur largement informel**. Dans un rapport publié de mai 2024, l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a attribué à l'Ouganda un score modéré de 78,5 points pour la gestion transparente de ses ressources naturelles⁴². L'utilisation du mercure, bien que prohibée, dans l'orpaillage artisanal a des enjeux majeurs sur l'environnement et sur la santé publique.

Dans le cadre de la loi *Mining and Mineral Acts* votée en 2022, le gouvernement a annoncé le 2 octobre dernier la création d'une entreprise minière nationale – *Uganda National Mining Company* (UNMC) – pour renforcer son contrôle sur le secteur. Avec un démarrage d'activités prévu au second semestre 2024, la nouvelle entité fournira une plateforme centralisée pour gérer les investissements du gouvernement et pourra prendre une participation libre de 15 % pour tout projet minier.

Les révisions du cadre réglementaire minier visent à favoriser l'investissement privé

Le secteur minier est encadré par un dispositif réglementaire mobilisant de nombreux textes⁴³. Sous contrôle du *Directorate of Geological Survey and Mines* (DGSM), les licences d'exploitation sont octroyées selon un système concessionnel, sous réserve du paiement de royalties, de taxes et d'autres impositions fiscales

Le système des royalties a été plusieurs fois révisé afin d'encourager les investissements privés, avec un succès mitigé. En 2020, le montant des redevances récoltées s'élevait selon *l'Uganda Revenues Authority* à 2,27 Mds UGX avec, en tête des entités y contribuant le plus, ***Tororo Cement Ltd.*** (Ougandaise, 36 %), ***Hima Cement Ltd.*** (Suisse, 18 %), ***National Cement Company Uganda Ltd.*** (Kenyanne, 12 %) et ***Kampala Cement Co. Ltd.*** (Ougandaise, 22 %).

Le secteur minier est ouvert aux investisseurs étrangers à condition que ceux-ci aient une vision claire pour valoriser les ressources extraites. Il existe une plateforme en ligne pour s'enregistrer et demander des licences d'exploration⁴⁴, étape préalable à toute autre démarche.

Le ministère de l'Énergie et du développement minier ougandais souhaite voir émerger cinq projets d'investissement dans les cinq prochaines années, en particulier pour les secteurs du cuivre, de l'étain, du graphite, des terres rares et de l'or, considérés comme abondants. Dans le cadre de sa stratégie de sécurisation d'approvisionnement, l'Union européenne, à travers ses différents programmes comme AfricaMaVal, s'intéresse au secteur minier ougandais, mais aucun accord n'a encore été finalisé.

Au travers de projets actuels (*Makuutu, Kilembe, Kitgum*), et d'autres à venir, le secteur minier ougandais se renforce au point de présenter un réel intérêt dans la perspective de la sécurisation des approvisionnements en minerais critiques, sans toutefois être amené à occuper une part majeure dans la production mondiale.

⁴¹ Les dépenses du gouvernement pour le secteur minier représentent toujours moins de 2 % du budget de l'Etat.

⁴² Le rapport a pointé du doigt la nécessité de divulguer davantage d'informations sur les contrats de partage de production dans le secteur (note de 67,5 seulement en matière de transparence). L'ITIE a accordé une extension à l'Ouganda jusqu'en juillet 2026 pour mettre en œuvre ses recommandations.

⁴³ Régi par la Constitution (1995) et le Mining Act (2003), amendé par le Mining and Minerals Policy of Uganda (2018), le Mining and Regulations (2019) et par le Mining and Mineral Act (2022). L'article 244 de la Constitution assure que l'intégralité des ressources minérales appartient au gouvernement, au nom du peuple ougandais

⁴⁴ Uganda Mining Cadastre eGov Portal – Trimble Landfolio - FAQ: How to obtain a licence (minerals.go.ug)

Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda

Par l'Ambassade de France au Rwanda



Un secteur minier encore artisanal, avec des ambitions de professionnalisation et de développement

Le Rwanda possède d'importantes ressources minières, notamment dans la production des 3T (étain, tungstène et tantale). Bien que la majorité de l'exploitation soit encore artisanale, le pays s'oriente vers une professionnalisation accrue et affirme ses ambitions dans le secteur en s'associant notamment à de grandes sociétés étrangères. Régulièrement accusé par la République Démocratique du Congo de pillage de ses ressources en or et en coltan, le Rwanda s'est néanmoins imposé comme un acteur clé de l'exportation de ces minerais dans la région. Malgré une politique ambitieuse en matière de transparence, de droits du travail et de respect de l'environnement, le Rwanda doit relever deux défis majeurs : professionnaliser davantage son secteur pour exploiter les 60 % de minerais non récupérés, et accélérer le développement de ses raffineries afin d'ajouter de la valeur à ses matières premières.

Des ressources minières importantes mais une exploitation artisanale

Bien que **l'activité minière soit encore largement artisanale**, le pays cherche à **professionnaliser ce secteur**. En 2023, 66 % des travailleurs de l'industrie extractive **ne disposaient pas de contrat écrit**, selon le syndicat des travailleurs du secteur. Toutefois, dans les entreprises dites "professionnelles", **un salaire minimum journalier** (Rwf3,000 minimum, soit environ 2 EUR) a **été instauré pour les mineurs**. Au total, 57 379 personnes étaient employées dans l'industrie extractive en 2023.

Le Rwanda a mis en place le *Rwanda Mining, Petroleum and Gas Board* (RMB) **pour encadrer et réguler ce secteur** en croissance, et le *Rwanda Development Board* (RDB), au mandat plus large que le secteur minier, **pour promouvoir les investissements étrangers**, avec des **incitations fiscales** telles qu'une exonération d'impôt sur les sociétés pour les entreprises minières installant leur siège dans le pays, ainsi qu'une **exonération fiscale de sept ans pour les investissements de plus de 50 millions de dollars**.

En juin 2024, **le gouvernement du Rwanda a adopté une nouvelle loi minière**. Cette loi **comprend cinq mesures majeures** visant à renforcer le contrôle de l'Etat en la matière. Ainsi, le texte prévoit l'octroi de **droits exclusifs en faveur du gouvernement sur des minerais stratégiques** et la **possibilité renforcée pour l'Etat de recevoir des parts gratuites des sociétés d'extraction minière**. Enfin, les sanctions auprès des individus et sociétés d'exploitation ont été renforcé en cas de manquement aux dispositions en matière de sécurité, d'environnement ou d'exploitation.

Preuve de la volonté de professionnalisation du secteur, la société *Trinity Metals* a été constituée en mai 2022 par la fusion de trois entreprises minières actives dans les 3T. **Majoritairement détenue par Techmet (Royaume-Uni), l'État rwandais, via Ngali Holding, est également actionnaire**. En juin 2024, la DFC (*U.S. International Development Finance Corporation*) a annoncé une subvention de 3,8 MUSD⁴⁵ à cette société, qui mène également des explorations pour du lithium, élément stratégique pour l'avenir de l'industrie minière rwandaise.

Des ambitions de valorisation locale des minerais, et des relations commerciales stratégiques

Le Rwanda est l'un des principaux producteurs mondiaux des 3T à savoir la cassitérite (0,73% de la production mondiale) utilisée pour la confection d'étain, le tungstène (1,23%) mais surtout le tantale (3^{ème} producteur mondial, 14,27%). Le Rwanda est cinquième producteur mondial de Niobium et Beryllium. **En 2023, les exportations de minerais représentaient 1,1 Md USD, soit près de trois quart des exportations totales du pays**. L'or représentait à lui seul 817 MUSD, soit 74% des exportations minières, avec les Émirats Arabes Unis

⁴⁵ <https://www.mining.com/trinity-metals-gets-3-8-million-in-funding-from-dfc-for-esg-projects-at-rwanda-operations/>

comme principal client (91 % de l'or rwandais exporté). D'autres partenaires incluent la Turquie, Singapour et la Chine. **Le Rwanda vise 1,5 Md d'exportation de minerais en 2024, représentant environ 15 % du PIB.**

Cependant, le pays est confronté à des défis logistiques : bien que le port de Dar es Salam ait historiquement été utilisé pour l'exportation, des problèmes de vols ont poussé les exportateurs à passer par le port de Mombasa au Kenya, augmentant la dépendance du Rwanda vis-à-vis de ses voisins, notamment l'Ouganda.

Afin de renforcer la valeur ajoutée locale des minerais, des projets de raffineries sont en cours. Depuis fin 2021, le Rwanda dispose d'usines de transformation du coltan et de raffinage de l'or, ainsi qu'une fonderie d'étain détenue par la société polonaise *Luna Smelter* et une raffinerie de tantale à Kigali. Le pays cherche à créer un laboratoire de qualité minière pour valoriser davantage ses matières premières sur le marché international.

La régulation du secteur, la transparence et l'écologie au cœur des priorités

Le Rwanda a pris des mesures pour améliorer la transparence dans l'exploitation minière, notamment en se conformant à la loi américaine Dodd Frank depuis 2014, garantissant la traçabilité des minerais et le respect des conditions de travail dans les mines. Bien que des lacunes persistent, des efforts ont été faits pour sanctionner les violations des droits des travailleurs, notamment après des cas d'abus rapportés contre des investisseurs chinois.

En matière environnementale, le Rwanda se positionne comme un pionnier en Afrique. Chaque mine doit disposer d'un **réfèrent environnemental**, et les investisseurs sont tenus de présenter **un plan pour limiter l'impact de leurs activités**. L'une des mesures marquantes a été la suspension complète de l'extraction autour de la rivière Sebeya en 2012, en raison des risques écologiques pour cette région riche en biodiversité.

La sécurité dans les mines reste une préoccupation majeure, bien que le nombre d'accidents ait diminué. Entre 2019 et 2023, **429 personnes sont mortes dans des accidents miniers**, un chiffre en baisse malgré un incident majeur dans une mine à Huye en 2023. En août 2024, **le Rwanda a suspendu les exportations de béryllium pour contrer les activités minières illégales et les conflits associés.**

Le potentiel minier rwandais ne se limite pas aux 3T. En 2020, le RMB a annoncé la découverte de gisements de lithium et d'uranium, ouvrant des perspectives pour attirer des investisseurs internationaux. En 2024, un accord a été signé avec la société *Rio Tinto*, la deuxième plus grande société minière au monde, pour explorer le lithium au Rwanda.

Les réserves rwandaises en terres rares, lithium, béryllium et fer sont estimées à environ 110 millions de tonnes. La diversification de l'exploitation minière est au cœur des priorités pour les années à venir, alors que le Rwanda cherche à maximiser les retombées économiques de ces ressources.

Le pays s'engage également à améliorer la traçabilité et la durabilité de sa production minière. En 2023, **un protocole d'accord a été signé avec l'Union européenne pour une production et valorisation durables des matières premières critiques et stratégiques.** Cet accord vise à renforcer la lutte contre le trafic illicite de minerais, tout en assurant une meilleure traçabilité. De plus, **le Rwanda participe activement au mécanisme de certification des matières premières de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), soutenu par la GiZ (Coopération internationale allemande).**

Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud

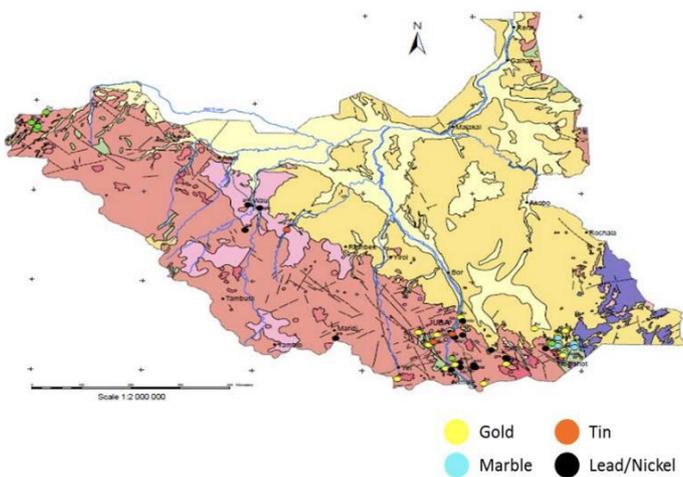
Par le SE de Kampala



Un secteur minier grandement inexploité

Le secteur extractif du Soudan du Sud est largement dominé par l'exploitation des ressources pétrolières et gazières (en moyenne 80% du PIB). Depuis son indépendance en 2011, le pays a pour ambition de diversifier ses sources de revenu à travers un effort d'investissement dans le secteur minier. Toutefois, cette industrie reste majoritairement structurée autour de l'activité informelle et manque de moyens pour monter en gamme. Une refonte du cadre réglementaire, favorisant une gouvernance plus transparente des ressources minérales, est nécessaire pour accroître la contribution du secteur minier au développement socio-économique du pays.

Des explorations nécessaires mais peu nombreuses



Les ressources minières du pays – lorsqu'elles ont fait l'objet de programmes d'exploration – sont vaguement quantifiées et rarement divulguées.

Dans les années 1970, une première vague d'exploration avait permis de découvrir des minerais métalliques radioactifs et industriels dans la région de *Central Equatoria*. De l'or, du cuivre, de l'argent, du plomb, du zinc, du nickel, du marbre et divers métaux des terres rares ont par la suite été découverts, mais aucune précision concernant le volume des ressources n'est disponible, à l'exception du cuivre dont le ministère des mines l'estime à 8 millions de tonnes. Outre la production de combustibles minéraux, la production aurifère, localisée dans six des dix régions du pays (principalement dans les régions *Central Equatoria State* et *Eastern Equatoria State*), est la plus documentée.

Figure 1: Répartition des ressources minérales au Soudan du Sud
(Ministry of Petroleum and Mining)

Un secteur minier désorganisé et fortement informel

Malgré des ressources diversifiées et potentiellement abondantes, le développement du secteur minier et sa contribution à la croissance économique pâtissent du manque d'infrastructures (routes et réseaux électriques) et d'un environnement peu propice à la prise de risque, lié aux violences et aux guerres successives d'indépendance puis civiles. Avant l'indépendance du pays, seules dix entreprises d'extraction⁴⁶ étaient enregistrées dans les capitales des régions⁴⁷. **Le gouvernement a signé ces dernières années plusieurs contrats et partenariats avec des acteurs internationaux.** Parmi ceux-ci, un accord avec la société russe *RosGeo*, en 2019, pour la cartographie des gisements miniers et le développement d'un système de gestion des ressources minières. Deux contrats ont été signés à la même année avec deux sociétés d'imagerie satellitaire : l'américaine *REE-Magnesium*, et la canadienne *CVMR*. En 2023, la société égyptienne *BTC Global* a lancé la première raffinerie d'or dans le pays et s'investit depuis aussi sur l'exploration et l'exportation. En avril dernier, les autorités sont entrées en négociation avec la société qatarienne *United Gold Factory* en vue de l'établissement de points marchés pour structurer l'activité des petits exploitants et faciliter le commerce des minerais raffinés. Enfin, un accord a été signé avec l'Afrique du Sud pour des coopérations dans les domaines d'exploration, de transfert de connaissances et de développement des capacités techniques.

⁴⁶Dont Eyat for Mining & Exploration (soudanaise), New Kush Exploration & Mining, Nyandang Mining, Saharco Group (Sud-Soudanaise), Epic Exploration (australienne) et Brinkley Mining (britanniques)

⁴⁷ ADBG, 2013. *Infrastructure Action Plan in South Sudan: A Program for Sustained Strong Economic Growth*.

Le climat des affaires nuit à la compétitivité du secteur. Les problématiques de gouvernance, de responsabilité sociale et en termes d'impact environnemental restreignent les investissements. Ainsi, le secteur minier reste dominé par la production informelle à petite échelle. La production aurifère est presque exclusivement assurée par des petits producteurs et des artisans, originaires du Soudan du Sud et des pays voisins (Kenya, Ouganda, Soudan et RDC). Le modèle productif est peu performant⁴⁸ : un producteur extrait en moyenne 1 à 2 grammes de minéraux (principalement de l'or) par jour⁴⁹. La contribution totale du sous-secteur aurifère au marché du travail est estimée à 60 000 emplois directs et à 500 000 indirects.

Tout comme la production, les activités de commercialisation et d'exportation souffrent d'un manque de transparence et d'une forte informalité. La plupart des commerçants exercent de façon « semi-légale » avec leurs partenaires étrangers⁵⁰.

En 2021, les exportations de minerais représentaient une part très faible des exportations totales du pays (0,0027%). Le premier poste d'exportation de minerais est « Fonte, fer et acier⁵¹ », suivi par les perles et métaux précieux ou semi-précieux⁵² et le nickel en quantité très faible. Les exportations d'or sont quant à elles passées de 12 MUSD en 2018 à environ 111 MUSD en 2020, principalement en Ouganda (75%) et aux Emirats Arabes Unis (25%). Depuis il n'existe plus de données.

Un corpus réglementaire peu adapté à la structure de l'industrie

Le secteur minier est régi par la Constitution (2011) ainsi que le *Mining Act* (2012) et le *Mining Regulations* (2015). Le *Mining Act* instaure un registre de cadastre minier, administré par le *Mining Cadastre Office*. Les licences (de reconnaissance, d'exploration, d'exploitation minière à petite et à grande échelle, de rétention ou d'exploitation minière artisanale) sont octroyées par le Ministère du Pétrole et des Mines.

Tout activité d'extraction est soumise au paiement de *royalties*, calculées à partir de la valeur marchande brute des minerais⁵³. Les redevances récoltées sont réparties selon un système de propriété des ressources minérales⁵⁴.

La réglementation de la production artisanale ne correspond pas à la réalité de l'activité extractive. Bien qu'il autorise l'exploitation de minerais de surface sous condition d'obtenir une licence auprès du gouvernement local, le *Mining Act* impose également la tenue d'un registre annuel des volumes extraits ainsi que la réalisation d'études d'impact et des normes environnementales, difficiles à satisfaire pour la grande majorité des artisans miniers.

⁴⁸ L'extraction est généralement complémentaire à l'exploitation agricole et est pratiquée dans un climat de concurrence accrue. En outre, la technologie rudimentaire utilisée par les producteurs ne permet pas d'accroître les rendements et aggrave le risque pour la santé des travailleurs.

⁴⁹ Cordaid, 2016. *Mining in South Sudan: Opportunities and Risks for Local Communities*.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ 7 kUSD ; 0,0015% des exportations totales

⁵² moins de 0,001% des exportations

⁵³ Il s'agit de la valeur de vente évaluée à la sortie de la mine.

⁵⁴ Si celles-ci appartiennent au gouvernement national (art. 171 de la Constitution, Annexe A), 3% des redevances sont versées aux communautés et 2% à l'État. Si elles appartiennent au gouvernement régional (Annexe B), les 2% reviennent au comté.

Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie

Par le SE de Dar Es Salam

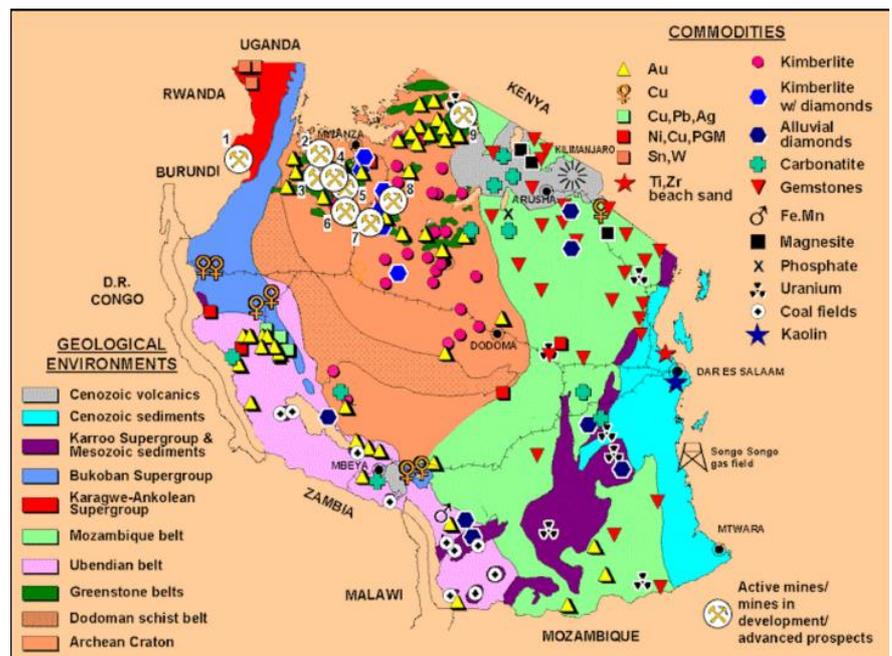


Le secteur minier, un secteur clé de l'économie qui contribue de manière significative au PIB, à l'emploi et au développement social du pays.

La Tanzanie dispose de divers minéraux, notamment métalliques (or, cuivre, fer, argent, nickel), industriels (graphite, gypse), ainsi que des pierres précieuses (diamant, rubis, émeraude, tanzanite), des éléments de terres rares et des minéraux de construction. Elle figure parmi les premiers producteurs mondiaux d'or et de diamant, se classant 17ème pour l'or. Malgré une exploitation limitée, des progrès ont été réalisés suites aux réformes réglementaires du secteur en 2017 et à la volonté du gouvernement d'industrialiser le secteur. La contribution du secteur minier au PIB est passée de 3,4 % en 2015 à 9,1% en 2022⁵⁵. Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux importants, mais il existe des possibilités d'amélioration, notamment en renforçant les institutions chargées de la protection de l'environnement.

Des ressources minérales diversifiées qui font de la Tanzanie l'un des principaux producteurs d'or du continent

Le secteur minier est essentiel pour les perspectives économiques du pays, dominé actuellement par les gisements d'or des régions du lac Victoria. En plus de l'or, le pays possède une diversité de minéraux, tel que, le rubis, la tanzanite, les diamants, le charbon, le cuivre, le cobalt, le plomb, le gypse et l'uranium. Les gisements de métaux nécessaires aux batteries électriques et aux technologies de pointe (cobalt, nickel, sables minéralisés, graphite, terres rares, lithium) restent largement sous-exploités en comparaison avec ses voisins zambiens et congolais.



Avec une production annuelle de 56,9 tonnes⁵⁶ en 2022, la Tanzanie est le 17ème producteur mondial d'or et le 7ème en Afrique. Les grandes sociétés minières en produisent plus de 59 %, celles de taille intermédiaire 10 % et les petites 31 %. Les principaux gisements se trouvent en périphérie du Lac Victoria, à l'ouest et au nord-ouest du pays (*Shinyanga, Mwanza, Geita*). Les exportations d'or ont généré 3,2 Md USD pour la première fois en 2023/24⁵⁷, soit une augmentation de 10 % par rapport 2022/23 (2,9 Md USD).

La production de diamants provient principalement de la mine Williamson, ouverte en 1940 dans le nord-est de la région de Shinyanga. C'est l'une des plus anciennes mines en activité au monde, avec encore 40 millions de carats de ressources en kimberlites. En 2022, la production a atteint 375 715 carats, le deuxième plus haut niveau, après un pic de 925 000 en 1966. Plus de 40% de cette production provient de petits producteurs.

⁵⁵ Tanzania Mining Commission Reports 2022

⁵⁶ World Mining Data 2024

⁵⁷ Bank of Tanzania monthly economic review august 2024

La Tanzanie dispose de réserves de charbon estimées à 1,9 Md de tonnes, dont 25 % sont prouvées sur plusieurs sites. Les gisements les plus prometteurs incluent Mchuchuma, de Ngaka et de Songwe Kiwira. Le charbon est actuellement exploité à petite échelle dans la mine de Kiwira et à Ngaka par *Tancoal Energy Limited*. La production a augmenté depuis 2015/16 (254 321 t), mais a ensuite stagné à 745 000 t.

La tanzanite, une gemme bleu-violet découverte en 1967, ne se trouve qu'en Tanzanie, dans les collines Mererani. Le seul investisseur majeur est *Tanzanite One*, accompagné de petits et moyens exploitants. Pour lutter contre l'exploitation illégale de la tanzanite, dont 40 % était commercialisée illicitement, l'ancien président Magufuli a, en 2017, fait ériger un mur autour des concessions, et déployé des forces armées. Depuis 2018, la production a fortement augmenté, passant de 464 kg avant la construction du mur à 1 965 kg en 2018/19 puis 17 550 kg en 2021/22.

La plupart des grandes sociétés minières présentes en Tanzanie sont **canadienne, britannique et sud-africaine** (*Twiga Mineral, AngloGold Ashanti's Geita Gold Mine, Shanta Gold's, New Luika Gold Mine et Petra Diamond's Williamson*).

L'exploitation artisanale représente la majorité de l'activité minière tanzanienne. En 2017, le gouvernement a mis en place des mesures pour formaliser le secteur, notamment en supprimant la TVA de 18 % et la retenue à la source de 5 %. Il a également installé 42 marchés de minerais et 78 centres d'achat⁵⁸, à proximité des sites d'exploitation de petite échelle. Cela a permis aux **mineurs artisanaux de représenter 29 % de la production d'or et 40 % de celle de diamant en 2021/22**, contre moins de 5 % auparavant en raison de la contrebande et de l'exploitation non déclarée.

Un cadre réglementaire révisé en 2017 et un objectif de 10% du PIB par le secteur minier d'ici 2025

En 2019/20, malgré la pandémie, le secteur minier a été le secteur le plus dynamique de l'économie tanzanienne. Il emploie actuellement plus de 400 000 personnes. Il est essentiel pour atteindre les objectifs de *Vision 2025*, qui vise à porter sa contribution à 10 % du PIB d'ici 2025. Cette contribution a déjà progressé de 3,4 % en 2015 à 9,1 % en 2022. En 2023/2024, elle a dépassé 3,5 Md USD, grâce aux efforts du gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires et l'augmentation des prix mondiaux des minerais.

La législation actuelle du secteur minier résulte de la loi minière de 2017 et de la loi sur les ressources naturelles de 2017. Les modifications législatives de 2017, 2018 et 2022, ont augmenté les redevances, introduit des frais d'entreposage de 1 %, et imposé une cotation partielle obligatoire à la Bourse de Dar es Salam (DSE), ainsi qu'une participation gratuite obligatoire du gouvernement d'au moins 16 % dans l'ensemble des projets miniers. Ces changements ont transformé l'économie des projets du secteur. Le gouvernement prévoit également de mener des études géo scientifiques complètes (*High-Resolution Airborne Geophysical Survey*) sur au moins 50 % du pays d'ici 2030, contre 16 % actuellement pour identifier de nouvelles zones minérales et attirer de nouveaux investissements.

Le secteur a des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, avec des opportunités d'amélioration

Les projets miniers, notamment artisanaux, ont des impacts socio-environnementaux négatifs tels que l'épuisement des sols, la contamination, la perte de biodiversité, et des risques d'explosions et d'incendies. Les conditions de travail dans les mines artisanales sont souvent dangereuses. **Par exemple l'extraction d'or à la mine de North Mara près de la rivière Mara,** a entraîné une pollution des affluents de la *rivière Mara*, déjà menacée par la déforestation, les barrages et les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations induites par le changement climatique. Située entre le lac Victoria et le parc national du Serengeti, cette zone abrite de nombreuses espèces emblématiques, et l'exploitation minière aggrave les pressions sur cette ressource essentielle en eau douce.

⁵⁸ <https://www.tumemadini.go.tz/wp-content/uploads/Mining-Commission-Annual-Report-2021-2022-New.pdf>

Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
Population (M hab.) BM 2022	12,9	54,0	47,2	13,8	10,9	65,5
Croissance démographique (%) BM 2022	2,7	1,9	3,0	2,3	1,5	3,0
Doing Business (classement) 2020	166	56	116	38	185	141
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	162	126	141	49	177	87
Macroéconomie						
PIB (Mds USD) FMI 2023	4,2	108,9	51,8	14,0	7,3	79,4
PIB par habitant (USD) FMI 2023	325	2 113	1 139	1 039	486	1 254
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	2,7	5,5	4,8	6,9	-0,1	5,0
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	27,0	7,7	5,4	14,0	40,2	4,0
Finances Publiques						
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-9,1	-5,3	-5,0	-5,5	8,0	-3,5
Dette publique (% PIB) FMI 2023	62,8	73,3	49,9	62,1	54,1	46,3
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	18,0	28,3	23,0	43,3	-	29,1
Echanges						
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	-22,5%	-10,5%	-11,6%	-10,1%	-4,8%	-8,2%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	13,5	168,9	42,9	37,2	3,1	64,4
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	3,6	144,8	29,0	5,8	0,5	46,5
Balance courante (% PIB) FMI 2023	-13,3	-3,9	-7,7	-11,7	1,7	-5,3
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	1,6	3,6	2,5	3,6	1,3	0,8
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	1,3	6,2	3,7	4,6	0,4	5,8
Développement						
IDH BM 2022	0,42	0,60	0,55	0,55	0,38	0,53
Espérance de vie à la naissance BM 2021	61,7	61,4	62,7	66,1	55,0	66,2
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	65,1	29,4	42,2	52,0	67,3	44,9
Emissions de CO ² par habitant (kg) BM 2020	58	374	128	105	164	234
Notation Dette Souveraine						
S&P	-	B-	B-	B+	-	-
Moody's	-	Caa1	B3	B2	-	B1
Fitch	-	B	B+	B+	-	B+
Politique Monétaire						
Taux directeur*	-	12,75	10,00	6,50	-	6,00

*Dernière donnée disponible

Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis Abeba



Des ressources minérales peu exploitées et documentées, malgré un rôle espéré dans la diversification de l'économie de Djibouti

La variété et l'abondance des ressources minières à Djibouti restent encore à qualifier. Outre l'exploitation des salines du lac Assal, moteur historique des exportations de biens djiboutiennes, le pays n'exploite pas, à ce jour, de ressources minières ou minérales. Dans sa stratégie de diversification économique, l'État mise sur l'or, le minerai le plus prometteur selon lui, pour développer une exploitation minière à une échelle industrialisée. Cet effort de valorisation de la ressource aurifère s'est accompagné d'une réforme du code minier en 2016 pour encourager les investissements privés et étrangers dans le secteur minier.

Les industries extractives du pays consistent, à ce jour, uniquement en l'exploitation des ressources salines du lac Assal

Le lac Assal présente une salinité de 35g/litre soit 10 fois supérieure à celle de la Mer rouge. L'exploitation du sel est passée d'une production artisanale à une production semi-industrielle assurée par la seule société *Salt Investment*, coentreprise sino-djiboutienne bénéficiant d'un contrat exclusif sur la concession du lac. L'entreprise produit du sel industriel et également du bromure de sodium grâce à son usine (investissement de 80 MUSD) implantée aux abords du lac depuis 2019. L'exploitation du gisement naturel d'Assal produit environ 110 000 tonnes (t) de sel par an et emploie 2000 personnes⁵⁹. Mais **cette production représente une part non négligeable des exportations** totales



du pays. En effet, le sel et ses produits dérivés représentent le deuxième poste d'exportation du pays en 2021 (53,2 MUSD, soit **15,7 % des exportations**)⁶⁰. Parmi les produits dérivés, le bromure de sodium est le plus développé. Une usine de traitement du bromure de sodium, dérivé chimique du sel utilisé principalement comme agent antibactérien, dans l'industrie chimique et en médecine, a été ouverte près du lac d'Assal en 2019 par un **conglomérat chinois**, qui a investi environ 200 MUSD afin de fournir des produits chimiques pour l'industrie pharmaceutique. Les exportations de sel, elles, s'élèvent à 478 000 EUR en 2021 (0,1 % des exportations totales, en baisse de 59 % par rapport à 2019). Les ventes sont

dirigées vers la Chine à 96 % pour le bromure de sodium et vers l'Éthiopie à 97 % pour le sel. Pour soutenir l'exportation des ressources naturelles, la *Great Horn Investment Holding*, société d'investissement djiboutienne détenue par l'Autorité des Ports et des Zones Franches djiboutienne (APZF) a signé en octobre 2023 un protocole d'accord tripartite avec le Fonds souverain de Djibouti et celui du *Sea Invest Afrique*, entreprise de logistique luxembourgeoise. L'objectif de cet accord est de permettre à *Sea Invest*, opérateur de terminaux internationaux dans le vrac sec et liquide, d'exporter le sel et la perlite sur les marchés internationaux.

Le port minéralier au sud du golfe de Goubet, construit pour 64 MUSD (prêt de *l'EximBank of China*) a pour objectif de valoriser les ressources salines d'Assal. En effet, l'infrastructure portuaire a pour objectif de faciliter l'exploitation et l'exportation chaque année de 6 millions de tonnes de sel, puis après transformation, de 52 000 t de bromure de sodium et 60 000 t de soude caustique. Toutefois, malgré une inauguration en 2017, le port du Goubet

⁵⁹ Annuaire statistique 2022 de l'Institut national de statistiques de Djibouti (INSTAD)

⁶⁰ Observatory of Economic Complexity (OEC), 2022

reste aujourd'hui non opérationnel, le détroit n'étant pas assez profond pour permettre à des bateaux d'accéder au port. Le sel est donc stocké au port du Goubet puis transporté par camion au port de Djibouti pour être exporté.

Djibouti dispose d'un potentiel minier limité et encore peu documenté

La stratégie nationale « Vision Djibouti 2035 », établie en 2013, mentionne la présence de ressources minières dans le pays avec, notamment, des indices de *perlite, de bauxite, de gaz naturel, de cuivre⁶¹, de zinc, de fer, d'aluminium, d'or et de pétrole*. Toutefois, aucune donnée n'est encore disponible pour qualifier précisément la variété et la quantité des ressources potentielles.

Parmi toutes ces potentialités, Djibouti fonde ses espoirs de développement économique sur l'or. Le gouvernement a accordé 11 permis à l'entreprise *Thani-Stratex*, coentreprise entre le Britannique *Stratex International* et l'Emirien *Thani Resource* pour explorer l'or djiboutien. Les résultats des forages menés par Thani-Stratex sur ses 11 permis auraient été concluants d'après le gouvernement. La viabilité économique de l'exploitation de ces gisements serait en cours de détermination.

Djibouti a également signé un protocole d'accord avec l'Algérie pour renforcer la coopération entre les deux pays dans le secteur minier en mars 2023. Il a été convenu que les deux pays échangeraient des informations et des technologies facilitant l'exploitation des ressources minières.

Afin de valoriser son patrimoine minéral et d'offrir un cadre plus favorable à l'investissement étranger, le pays s'est doté d'un nouveau code minier en 2016

Djibouti s'est doté en 2016 d'un nouveau code minier pour encadrer les activités minières dans la perspective de la mise en valeur à terme de ses ressources. Le code conditionne la délivrance des titres miniers, aussi bien pour l'exploration que pour l'exploitation de mines et de carrières, à la création d'une société de droit djiboutien (mais pouvant être détenue à 100 % par des investisseurs étrangers). Le permis d'exploitation artisanale est, lui, réservé aux citoyens djiboutiens et aux étrangers résidant à Djibouti depuis plus de 5 ans. Enfin, le permis de ramassage ou de récolte⁶² ne peut être obtenu que par un citoyen djiboutien. La principale innovation introduite par le code de 2016 par rapport à celui de 1994 réside dans la suppression de l'attribution obligatoire à l'État de parts ou d'actions d'apports de la société d'exploitation. Par ailleurs, le code minier de 2016 ne fait pas mention d'un seuil déterminé pour garantir le contenu local d'un projet minier. Le gouvernement précise toutefois que le recrutement de Djiboutiens et la sollicitation de sous-traitants locaux, quand cela est possible, est fortement encouragée. **Les redevances perçues par l'Etat djiboutien grâce aux activités minières** sont liées à **l'octroi et aux renouvellements des différents droits miniers** ainsi qu'à la récolte **des redevances superficielles annuelles** (proportionnelles à la superficie du titre minier) et des **redevances minières** (calculées au prorata de la production commercialisable).

Au travers de ce nouveau code minier, Djibouti tente de lever les obstacles normatifs pouvant freiner l'investissement privé et étranger dans le secteur minier djiboutien. Cependant, **le développement de l'exploitation minière, à une échelle industrialisée, est encore contraint par plusieurs obstacles dont l'accès à suffisamment d'énergie et d'eau. En effet, Djibouti demeure un pays aride avec de faibles ressources en eau**, encore amoindries par des périodes de sécheresses successives depuis 2009. S'agissant des capacités électriques installées du pays, elles atteignent 135 MW en 2022 et sont insuffisantes pour couvrir la demande, contraignant Djibouti à importer de l'électricité d'Éthiopie. À titre de comparaison, la puissance requise pour exploiter une mine d'or à ciel ouvert s'échelonne généralement entre 20 et 60 MW, et peut atteindre les 80 MW pour une mine d'or souterraine⁶³. Des efforts sont néanmoins menés pour augmenter les capacités électriques installées. On peut noter l'inauguration du parc solaire de Goubet (60 MW) en septembre 2023 ou le projet de centrale solaire dans le Grand Bara, dont la construction devrait débuter en octobre 2024.

⁶¹ Les données TradeMap recensent des exportations djiboutiennes de cuivre en 2022 (2,37 MUSD). Il pourrait s'agir de cuivre éthiopien réexpédié via les ports de Djibouti.

⁶² L'activité de ramassage/récolte de produits marchands en l'état et se trouvant à la surface du sol

⁶³ Banque mondiale (2015), « Le potentiel transformateur de l'industrie minière, une opportunité pour l'électrification de l'Afrique subsaharienne »

Corne de l'Afrique – Érythrée

Par le SE d'Addis Abeba



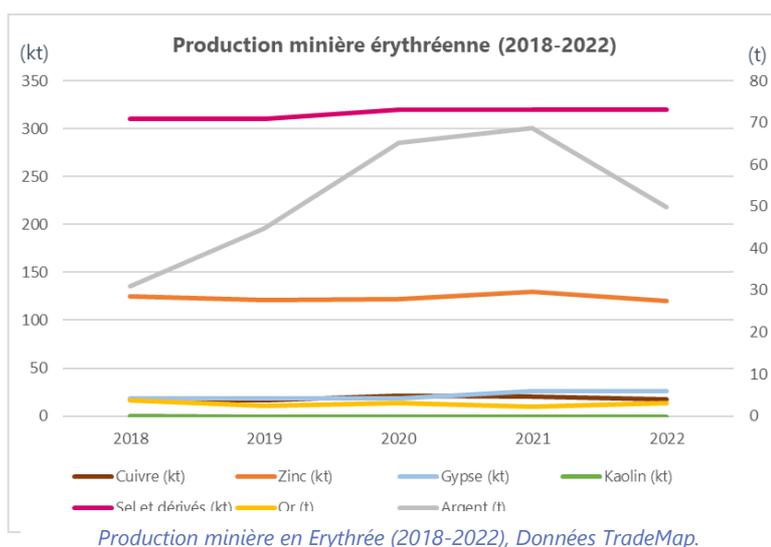
Un secteur confronté à de nombreux défis, malgré un potentiel important

Avec 60 % des exportations de biens provenant du secteur minier, ce dernier occupe une place importante dans l'économie érythréenne. Les principaux minerais produits sont le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et la potasse. Malgré les efforts du gouvernement pour rendre ce secteur attractif, promouvant un régime juridique stable et transparent, les investissements se trouvent confrontés à diverses difficultés dont des sanctions internationales, compliquant, entre autres, leur financement.

Un des secteurs les plus porteurs en Érythrée

Le secteur minier a toujours été un secteur porteur pour l'Érythrée. L'exploitation minière a été initiée par les Italiens pendant la période de colonisation (1891-1941) sur des veines de quartz aurifère, avec les moyens technologiques limités de l'époque. Après l'indépendance en 1991, le gouvernement a encouragé les activités d'exploration et d'exploitation minière en proposant des opportunités aux investisseurs étrangers avec des lois minières adaptées et flexibles adoptées en 1996.

Les principaux minerais produits en Érythrée sont le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et la potasse (200 ans de réserves, à une faible profondeur et facilement exploitables). Depuis 2018, la production minière en Érythrée n'a pas connu d'importantes fluctuations. Seule la production d'or a connu une augmentation notable, passant de 2,1 tonnes en 2021 à 3,2 en 2022. En 2021, **les exportations des produits miniers s'élevaient à 493,5 MUSD. Le cuivre et le zinc composent 99,9 % de ces exportations minières.** Les minerais représentent 60 % des biens exportés par l'Érythrée. La Chine et la Corée du Sud en sont les premiers acheteurs.



L'exploitation minière est aussi une source non négligeable d'investissements directs étrangers (IDE). Alors que l'Érythrée a toujours eu du mal à attirer de gros investissements en raison de son climat des affaires défavorable, ses ressources minérales constituent une exception et ont attiré de nombreux investisseurs, dont la Chine – le plus grand investisseur, créancier et partenaire commercial du pays.

La mine « multi-minerais » de Bisha est une mine à ciel ouvert, située à environ 150 km à l'ouest d'Asmara, dans la région de Gash-Barka. Elle a été développée par la société canadienne d'extraction d'or *Nevsun Resources*. Les travaux de construction ont commencé en 2008 tandis que la production d'or a débuté en 2011, celle de cuivre en 2013, et la production de zinc en 2016. En 2019, *Zijin Mining* entreprise minière chinoise, a racheté les parts de *Nevsun Resources* dans la société de projet *Bisha Mining Share Company* (BMSC) et détient actuellement une participation de 55 %. L'*Eritrean National Mining Company* (ENAMCO), entreprise publique, détient les 45 % restants. La durée de vie restante de la mine de Bisha est très limitée - estimée à six ans. La mine produit au total 2,4 Mt par an de minerais à ce jour (cuivre-zinc-or-argent).

Détenue à parts égales entre la compagnie chinoise *Sichuan Road and Bridge Group* (SRBG) et l'*Eritrean National Mining Corporation* (ENAMCO), **Colluli est une mine de potasse** qui, selon les estimations, contiendrait 1,1 Md de tonnes de minerai, soit l'équivalent de 200 ans de production. La mine, encore en construction, devrait produire 472 000 t de sulfate de potassium par an. De ce fait, ce projet minier **pourrait contribuer à la sécurité**

alimentaire du pays à moyen terme, en facilitant l'accès aux engrais (aujourd'hui intégralement importés) pour la production agricole domestique et augmentant ainsi les rendements agricoles. La mine de Colluli pourrait également contribuer de manière significative à l'économie du pays, notamment via la dynamisation des exportations. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) estime que ce **projet minier pourrait contribuer à 50 % des exportations du pays** d'ici à 2030, tout en créant plus de 10 000 emplois⁶⁴.

Afin de maximiser les recettes minières, le pays s'est doté d'un code et d'un règlement minier avantageux qui impliquent très fortement l'Etat

Le cadre juridique régissant la conduite de toutes les opérations minières sur le territoire de l'Érythrée est inscrit dans la Proclamation sur les minéraux ainsi que la réglementation sur les opérations minières datant de 1995. Ainsi, toutes les ressources minérales de l'Érythrée sont propriété publique. L'État a le devoir d'assurer la conservation et le développement durable de ces ressources au profit des populations.

Le ministère de l'Énergie et des Mines (MoEM) est l'organisme qui délivre des licences et est responsable de l'administration, de la réglementation et de la coordination de tous les types d'activités dans le secteur énergétique et minier de l'Érythrée. Plusieurs types de licence sont accessibles : de prospection (valable 1 an et non renouvelable), d'exploration (valable pour une durée initiale de 3 ans, mais qui peut être renouvelée deux fois pour des durées de 1 an et avec d'autres renouvellements possibles dans certaines circonstances) et un permis minier (valable pour une période de 20 ans avec des renouvellements possibles de 10 ans).

Au sein du ministère, le Département des Mines (DoM) est chargé de la gestion du secteur minier et englobe le Service géologique (EGS), Développement des ressources minérales (MRD) et gestion des ressources minérales (MRM). Le pays dispose également d'un système de licence simple « à guichet unique » permettant toutes les formalités pour tous les types de licences, réalisées par un seul organisme gouvernemental, le MoEM.

L'objectif du gouvernement est que toutes les ressources minérales bénéficient à l'Etat : la société publique ENAMCO possède 40 % de parts au moins dans toutes les opérations. L'Etat perçoit un impôt (*Income tax*) de 38 % minimum ainsi que des royalties (3,5 % pour les minerais ou 5 % pour les métaux précieux). Un taux nominal de droit d'importation (0,5 %) est appliqué sur tous les intrants nécessaires aux opérations minières.

En phase avec le caractère prioritaire du secteur, le gouvernement érythréen a mis en place des incitations fiscales. Ainsi, la loi érythréenne prévoit : un amortissement accéléré (méthode linéaire sur 4 ans) de tout le capital et de la préproduction, une affectation de réinvestissement (5 % du revenu brut), aucun impôt sur les dividendes ainsi qu'un rapatriement libre et sans restriction des gains à l'étranger sur des comptes extérieurs. Par ailleurs, les entreprises minières peuvent obtenir directement et facilement du fuel alors que les autres secteurs sont rationnés.

⁶⁴ PNUD (2019) *Analysis of the potential contributions of Colluli potash project to sustainable development goals in Eritrea*

Corne de l'Afrique – Ethiopie

Par le SE d'Addis-Abeba

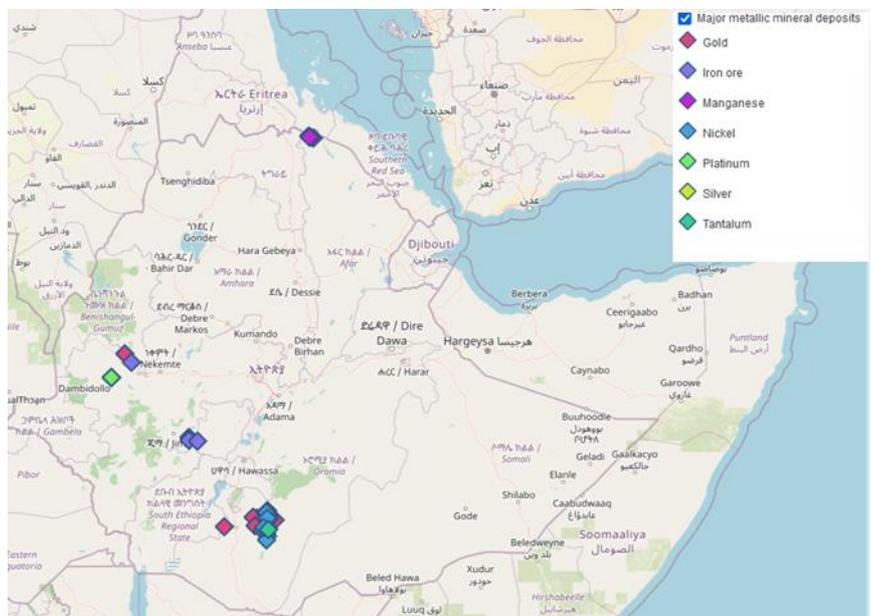


Les difficultés structurelles de l'Ethiopie : un frein persistant à l'exploitation des ressources minières

Compte tenu du potentiel élevé du secteur minier du pays, le gouvernement éthiopien tente depuis 2019 d'en faire la promotion auprès des investisseurs étrangers. Le secteur ne représente toutefois que 2 % du PIB et 5 % des recettes d'exportation. Les difficultés politico-économiques structurelles de l'Ethiopie contraignent toujours le développement du secteur minier : absence de données géologiques consolidées et certifiées, pénurie chronique de devises et incertitudes liées au rapatriement des profits. D'ici 2030, le ministère des Mines prévoit d'augmenter considérablement ses recettes d'exportation et a mis en place de nombreuses réformes ainsi que des incitations fiscales pour rendre le secteur plus attractif.

Un potentiel important en ressources minérales, qui reste peu exploité

Le ministère des Mines atteste la présence des ressources minérales suivantes dans le pays⁶⁵ : des métaux ferreux et non-ferreux (fer, nickel, chrome, niobium, tantale et métaux de base) ; des engrais minéraux bruts (potasse et phosphate) ; des métaux et pierres précieuses ou semi-précieuses (or, saphir, émeraude, opale de feu) ou des minerais industriels (gypse, sel kaolin, diatomite, carbonate de sodium). Malgré ces ressources, l'Éthiopie reste dépendante des importations de produits de base (charbon, fer, engrais, chlore, argile, marbre, granit, produits pétroliers), qui lui coûtent plus de 8 Md USD/an.



Principaux gisements de minerais en Ethiopie, (Ethiominerals)

D'après le ministère des Mines, les ressources minières éthiopiennes ne seraient cartographiées qu'à hauteur de 30 à 40 %, faute de financements, de capacités et d'équipements appropriés.

D'importantes minéralisations aurifères ont été découvertes dans trois régions de l'Ethiopie: (i) les ceintures de roches vertes occidentales (indices aurifères les plus prometteurs situés dans les régions de Tulu-Kapi , actuellement exploités par l'entreprise Kefi Gold, et d'Ankore), (ii) les ceintures de roches vertes du Nord, (iii) les ceintures de roches vertes du sud (Oromia, zone de Gujii). La vallée du Rift traversant l'Éthiopie abrite également un gisement d'or peu profond à Tendaho dans la région Afar. **Actuellement, environ 170 entreprises sont engagées dans le secteur minier en Ethiopie dont 100 dans l'exploration et 70 dans l'exploitation.** Parmi ces dernières, trois entreprises exploitent les mines d'or à une échelle industrielle : *Midroc Legedembi Gold Mine* (Éthiopie), *KEFI Minerals* (Chypre mais listée sur la bourse britannique) et *Newmont Mining Corporation* (États-Unis)⁶⁶. En outre, la société *Kenticha Mining PLC* qui est une coentreprise entre l'Oromia

⁶⁵ Les métaux surlignés en jaune sont considérés comme des substances critiques pour l'UE (2023)

⁶⁶ Le Conseil des ministres a attribué des licences à sept sociétés minières, dont quatre dans l'exploitation de l'or (travaux d'exploration et d'extraction dans les régions de Gambella, Benishangul-Gumuz et Oromia) en octobre 2021. Cette approbation fait suite à l'analyse des études de faisabilité, de la solidité du capital des entreprises et de leur contribution potentielle à l'économie du pays, par le ministère des Mines et du Pétrole (MoMP). Selon ce ministère, ces sociétés (dont quatre bénéficient de capitaux étrangers – Émirats Arabes Unis, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Norvège) devraient générer plus de 4,7 Md USD de revenus pour le gouvernement éthiopien au cours des dix premières années et créer plus de 1 300 emplois.

Mining Share Company (Ethiopie) et l'*Abyssinian Metals Limited* (Australie), a remporté la concession d'une mine de tantale et de lithium dans le sud de la région Oromia en décembre 2021.

De nouvelles perspectives de développement pour le secteur ont été annoncées par le gouvernement en mars 2024, avec la découverte de gisements d'or estimés contenir plus de 517 tonnes dans quatre régions du pays notamment le Gambela, le Benishangul-Gumuz, l'Oromia et le Tigré. En outre, l'Ethiopie a commencé la construction de la première grande usine de raffinage d'or dans la région du Benishangul-Gumuz avec pour objectif la production de 7,5 tonnes d'or/an.

D'importants gisements de fer ont été identifiés dans le Sekota (région Amhara). Une étude de pré faisabilité a été réalisée par le ministère des Mines et cinq sites de production d'acier ont été identifiés, soit Sekota, Metahara, Adama, Dessie, et Modjo. Ces sites ont été choisis pour leur proximité au corridor reliant Djibouti pour certains, leur proximité aux sites d'extraction pour d'autres ainsi que leur proximité à des sources d'eau. La production locale d'acier pourrait permettre de réduire la dépendance de l'Ethiopie aux importations.

Un environnement économique, politique et sécuritaire peu favorable à l'expansion du secteur minier

La production officielle d'or a connu d'importantes fluctuations depuis 2018 et une baisse de 38,5 % entre 2021 et 2022 passant de 9,6 tonnes à 5,9 tonnes et plaçant l'Ethiopie à la 52^{ème} place des pays producteurs. La baisse de la production s'est ainsi répercutée sur les exportations : sur l'année fiscale 2022/2023 les exportations d'or ont rapporté 151 MUSD à l'Ethiopie contre 403 MUSD l'année précédente. En outre, le tantale et l'opale ont généré 7 MUSD et 2,7 MUSD de recettes d'exportations respectivement, tandis que le lithium a rapporté 3 MUSD. La cible des recettes d'exportation aurifères n'aurait pas été atteinte en raison de l'insécurité dans les différentes régions du pays et aux exportations d'or illicites.

D'après le ministère, les problèmes structurels du pays tels que l'insécurité, le renforcement du marché illicite et les pénuries de devises (nécessaires pour importer des intrants) constituent des obstacles importants au développement du secteur minier. La société *KEFI Gold* qui a la concession d'une mine dans l'ouest de l'Oromia n'a pas d'accès à son site d'exploitation minière en raison des conflits. D'autre part, la région du Tigré, qui avant la guerre (2020-2022), occupait la deuxième place après l'Oromia en termes de production d'or (environ 100 MUSD de recettes et 2,6 tonnes de production), a vu l'augmentation des exportations via des réseaux illicites pendant la guerre (à destination des Emirats Arabes Unis en particulier). La baisse de la production légale et l'augmentation des trafics informels ont également eu des conséquences sur l'approvisionnement en or de la banque centrale (NBE).

Si le gouvernement éthiopien vise une contribution du secteur minier au PIB à hauteur de 14 % d'ici 2030, le chiffre actuel reste bien en deçà, la contribution étant inférieure à 2 %. En outre, le gouvernement vise l'objectif que le secteur minier constitue 37 % des revenus d'exportations d'ici 2030 (environ 5 % aujourd'hui). Enfin, il est estimé que le secteur emploierait 7 millions de personnes⁶⁷, un chiffre que le gouvernement souhaite plus que doubler pour atteindre 16,5 millions d'ici 2030.

De nouvelles politiques, stratégies et projets dans l'objectif de favoriser le développement du secteur

Le *Mining Operations Proclamation* de 2010 stipule que les ressources minérales existantes à l'état naturel sur, dans et sous le territoire éthiopien sont la propriété du gouvernement et de tous les peuples éthiopiens, en accord avec l'article 5(1/) de cette proclamation. La gestion des minerais est dévolue au gouvernement national, via le ministère des Mines et du Pétrole, en charge de promouvoir la gestion ainsi que le développement des ressources minières et du secteur minier. Le ministère est également en charge de l'octroi et de la gestion des droits miniers pour les opérations de prospection, d'exploration et d'exploitation. En outre, le ministère a établi en 2021 le **MIDI ou l'institut de développement de l'industrie minière** dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans le secteur minier, en menant des recherches, en travaillant sur le

⁶⁷ Ethiopian Investment Commission (EIC) *Mining, Ethiopia – the ideal high-potential mining destination*

développement de technologies et de ressources humaines et a vocation à conseiller le gouvernement en matière de politiques minières.

Tout titulaire d'un droit minier est soumis au paiement des *royalties* à l'Etat et aux régions, sur la base du prix de vente des transactions commerciales des minerais produits. Le montant des redevances payables par les titulaires de licences d'exploitation minière à grande échelle s'échelonne de 2 à 8 % selon la nature des minéraux⁶⁸. Le gouvernement éthiopien tire également des revenus de différentes taxes imposées aux entreprises (25 % d'impôt sur les sociétés) ainsi qu'à la vente et au renouvellement des permis et licences minières. Par ailleurs, le gouvernement se voit garantir un minimum de 5 % de participation⁶⁹ gratuite dans tous les projets miniers.

Le secteur des mines jouit d'incitations fiscales importantes, suite à l'approbation de la nouvelle réglementation sur les incitations fiscales pour les investissements étrangers. Ainsi, tout titulaire d'un permis d'exploration (ou même d'une licence d'artisanat/raffinerie) qui doit importer en Éthiopie des équipements, machines, véhicules et consommables nécessaires à ses opérations est affranchi de droits de douane entre 3 et 5 ans après l'obtention de sa licence, mais cela ne s'applique pas aux titulaires d'un permis d'exploitation minière artisanale.

Le plan de réformes *Homegrown Economic Reforms (HGER)* adopté en 2019 a reconnu le secteur minier comme une priorité pour le développement économique et a ainsi développé des stratégies pour accroître la contribution du secteur au PIB éthiopien⁷⁰. **Le HGER 2.0, qui est la deuxième phase des réformes se concentre quant à elle sur l'amélioration de l'environnement des affaires** en simplifiant les réglementations et les procédures, en réduisant la bureaucratie, en éliminant les procédures redondantes et en harmonisant les réglementations. **Afin de réduire les exportations illicites de minerais** (Or vers les Emirats Arabes Unis), **la Banque centrale éthiopienne (NBE) a augmenté les premiums à l'achat d'or pour les fournisseurs**⁷¹, une stratégie visant à formaliser le commerce de l'or et augmenter les réserves de la banque centrale.

Le gouvernement éthiopien prépare actuellement une nouvelle politique minière avec l'objectif affiché de permettre à l'Éthiopie d'utiliser ses ressources de manière durable tout en créant un environnement réglementaire plus transparent afin d'attirer les investissements étrangers, en promouvant des pratiques minières plus durables et en favorisant la concertation et l'engagement des communautés locales.

Les impacts sociaux environnementaux du secteur sont non-négligeables

Les impacts socio-environnementaux des projets miniers peuvent être particulièrement négatifs, en particulier pour les sites miniers industriels. En mai 2018, le gouvernement éthiopien a fermé la mine de Lega Dembi opérée par la société *MIDROC Investment Group* après des manifestations des populations locales. D'après des études scientifiques réalisées, la population locale aurait été exposée à des métaux toxiques (du chrome et du nickel ont été retrouvés dans la terre et de l'arsenic dans l'eau et la terre). Le gouvernement avait assuré aux habitants que la mine resterait fermée jusqu'à ce que des mesures visant à limiter la pollution soient mises en place par la société. Or, d'après l'Observatoire mondial des droits de l'homme, celle-ci aurait repris ses activités en mars 2021 sans avoir pris de mesures préventives pour réduire la pollution et l'exposition de la population aux métaux toxiques.

Dans l'objectif de limiter l'impact environnemental des mines artisanales, le gouvernement éthiopien a encadré le secteur par des directives spécifiques visant à sensibiliser les mineurs sur le plan de la gestion environnementale pendant l'exploitation minière. Les compagnies minières sont tenues de présenter un plan de gestion environnementale à l'autorité chargée de délivrer les permis. Aucune étude d'impact environnemental n'est toutefois nécessaire.

⁶⁸ Minéraux précieux (8 %), minéraux semi-précieux (6 %), minéraux métalliques (5 %), minéraux industriels (4 %), minéraux de construction (3 %), sel (4 %), géothermie (2 %)

⁶⁹ Calculée à partir du revenu après impôt de l'exploitation minière de la société d'extraction

⁷⁰ (i) formaliser et soutenir l'exploitation minière artisanale; (ii) revoir le prix de l'or à la hausse pour réduire les incitations au commerce illicite; (iii) aborder les problèmes politiques et juridiques avec les communautés locales et inciter les mineurs à s'engager et à investir dans les communautés locales; (iv) réduire les obstacles techniques et institutionnels pour la mise en place de projets miniers à grande échelle; (v) développer des politiques et des capacités institutionnelles avec des informations géologiques renforcées et une base de produits diversifiée avec un accent sur les intrants industriels.

⁷¹ Des premiums à hauteur de 60 % seront offerts pour des fournitures d'or allant de 50 grammes (g) à 3 kilogrammes (kg), tandis que les quantités supérieures à 30kg bénéficieront de prix premiums à hauteur de 72 %.

Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi



Un potentiel minier inexploré et inexploité

les ressources minières de la Somalie restent incertaines, et leur exploitation reste essentiellement artisanale. En 2021, les exportations de minerais, principalement de cuivre, étaient très limitées, représentant 0,008 % des exportations totales du pays⁷² Le développement du secteur est notamment freiné par un cadre réglementaire inadéquat, un manque d'infrastructure et de sécurité. Un nouveau code minier est en cours d'élaboration depuis 2021 avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, mais son adoption reste incertaine.

Un secteur minier avec des ressources importantes et variées, mais leur identification est insuffisante et l'exploitation reste artisanale

Les ressources minières de la Somalie, bien que mal quantifiées et largement inexploitées, comprennent des minéraux énergétiques (lignite, charbon, gaz naturel, pétrole, uranium), des **métaux de base et précieux** (étain, cuivre, zinc, or, argent) ainsi que des **minéraux industriels** (sel, lithium, calcaire, marbre).⁷³ Malgré leur potentiel à contribuer à la prospérité socio-économique du pays, la Somalie accuse un retard dans l'exploration et l'exploitation de ces ressources, n'ayant pas mené d'études géologiques approfondies et ayant perdu les données d'exploration précédant la guerre civile, tandis que les gouvernements récents négligent le secteur. Entre 1990 et 2022, la **Somalie a consacré seulement 1,5 MUSD à l'exploration minière, se classant 45e sur 46 pays en Afrique** en termes d'investissements miniers, tandis que l'Afrique du Sud, la République Démocratique du Congo et la République du Congo occupent les premières places.⁷⁴

En 2021, les exportations de minerais de la Somalie, surtout de cuivre, ont totalisé 14 000 USD, représentant 0,008 % des exportations totales, entièrement destinées à la Chine. Aucune donnée n'est disponible pour 2022 et 2023.⁷⁵

Bien que certains minéraux soient exploités artisanalement à petite échelle, les projets d'exploitation industrielle initiés au cours de la dernière décennie n'ont pas abouti. Dans les années 1930, la **Somalie possédait la plus grande usine de sel au monde, la Hafun Salt Factory**, produisant 200 000 tonnes principalement pour l'Extrême-Orient, avant d'être détruite en 1941. Le pays vise à relancer ce secteur à Hafun et Hurdiyo, avec des études de faisabilité menées fin 2014 par Udug Limited et l'entreprise américaine, *Redd Engineering*.⁷⁶ Des dépôts d'étain-tantalum à Dhalan et Majiyahan, exploités dans les années 1970 par Technoexport de Bulgarie, ainsi que ceux à Elayo et Berbera, justifieraient l'exploration de ces zones.⁷⁷ En 2011, *Ginn Mineral Technology*, une entreprise américaine, a annoncé la découverte d'un des plus grands gisements de gypse au monde près du port de Berbera au Somaliland, contenant 13 Mt de gypse pur (>90%) et 9 Mt à 85 % de pureté. Bien qu'une usine de traitement de 2 Mt par an ait été prévue, le projet n'a jamais abouti.⁷⁸ *Nubian Gold Corp*, une entreprise canadienne, a obtenu des permis d'exploration d'or à Arabsiyo et Qabri Bahar en Somaliland, et près de la frontière avec Djibouti.⁷⁹ Une exploitation artisanale de l'or existe le long de la chaîne de montagnes Golis, tandis que des mineurs artisanaux dans le nord et la région de Bur extraient des pierres précieuses comme rubis, aquamarine, tourmaline, grenat, améthyste, perle, jade, saphir et émeraude.

⁷² Minerais, scories, cendres, TradeMap, 2021.

⁷³ Hussein, A. A, 2020. *Mineral Potential and the mining opportunities in Somalia*.

⁷⁴ [AFD, 2024. Le potentiel minier de l'Afrique : Panorama, enjeux et défis \(P80\)](#)

⁷⁵ Minerais, scories, cendres, TradeMap, 2021.

⁷⁶ [Somalia salt industry revives \(garoweonline.com\)](#)

⁷⁷ [minerals_of_somalia.pdf \(somaliatalk.com\)](#)

⁷⁸ [What Are The Major Natural Resources Of Somalia? - WorldAtlas](#)

⁷⁹ [SOMALILAND : Nubian Gold Corp - 12/05/2012 - The Indian Ocean Newsletter \(africaintelligence.com\)](#)

Le secteur minier est entravé par des obstacles structurels, malgré des efforts de réforme du cadre légal qui peinent à se concrétiser

La gouvernance du secteur minier en Somalie est partagée entre l'État fédéral, qui définit les politiques et le régime fiscal via le Ministère du Pétrole et des Mines, et **les États fédérés**, responsables de l'octroi et du suivi des licences minières, sauf rares exceptions.

Un nouveau code minier, en cours d'élaboration depuis 2021 avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, vise à remplacer l'ancien code de 1984, mais n'a pas encore été publié et son calendrier adoption reste incertain.

Le développement du secteur minier somalien est entravé par des obstacles structurels, notamment le manque d'investissements, des problèmes de sécurité, d'infrastructure ainsi qu'un cadre légal et réglementaire inadéquat.⁸⁰ Le contexte sécuritaire en Somalie, marqué par des attaques fréquentes par le groupe armé Al-Shabaab, présente des risques pour les investissements étrangers. Dans un contexte où la stratégie "Petroleum first" a dominé dans les années 2010, l'absence de données géologiques fiables freine les investissements des compagnies minières étrangères, qui cherchent à confirmer la présence de ressources exploitables. L'absence ou la mauvaise qualité des infrastructures de transport, à l'exception du port de Berbera, entrave également le développement du secteur minier.

⁸⁰ Ibid.

Corne de l'Afrique – Soudan

Par le SER de Nairobi



Un secteur aurifère, pilier de l'économie soudanaise et facteur clé du conflit soudanais

Bien que le Soudan dispose de ressources minières importantes et diversifiées, l'or reste le principal minéral extrait et la première source de revenus à l'exportation. En même temps, il est un des enjeux clés du conflit soudanais en cours. Le secteur extractif est dominé par l'exploitation artisanale, et la filière souffre d'une grande opacité, ce qui se traduit par plus de 50% de la production exportée illégalement. Les autorités rencontrent beaucoup de difficultés à faire appliquer le cadre réglementaire, qui reste sujet à interprétation. Par ailleurs, malgré l'adoption de la Convention Minamata⁸¹, la prise de conscience du risque environnemental, notamment sur l'utilisation du mercure et du cyanure, reste très faible.

Des ressources diversifiées, mais totalement éclipsées par l'or

Compte tenu de sa superficie (3ème pays africain) et de sa richesse géologique, le Soudan possède des ressources minières variées (or, cuivre⁸², fer, chrome, manganèse, zinc et argent) avec des réserves relativement importantes dans les régions du Nord, de la Mer Rouge et du Nil Bleu. Bien que l'exploitation industrielle de l'or ait commencé à la fin des années 70 (avec un appui du BRGM) la fièvre de l'or a saisi le Soudan à partir de 2010, date d'ouverture du secteur. L'introduction massive d'une nouvelle génération d'appareils détecteurs de métaux, à plus faible coût, a contribué au renouveau et à l'expansion territoriale des activités minières artisanales d'un nouveau type, dit d'orpaillage « mobile ». Cette activité s'est progressivement propagée du désert oriental entre la vallée du Nil et la mer Rouge, qui reste cependant la zone la plus active, vers une grande partie du pays avec plus ou moins de rapidité selon les conditions sécuritaires, surtout dans les États du Kassala, Gedaref, du Nil Bleu, du Nord et Sud Kordofan ainsi qu'au Darfour, avec la découverte en 2012 du gisement phare du Jebel Amir⁸³. Le développement de l'orpaillage au Soudan a été à l'origine de la vague d'exploitation minière artisanale qui s'est étendue aux pays du Sahel, du Tchad à la Mauritanie. Aujourd'hui, ces pays connaissent une forte présence d'investisseurs soudanais, notamment dans la distribution de détecteurs de métaux, ainsi que des équipements d'extraction et de traitement.

Un secteur extractif dominé par l'exploitation artisanale. Plus de 80% de l'or extrait au Soudan proviendrait du secteur informel. Ce minéral est acheminé vers les marchés d'or (au nombre de 70 répartis sur 14 États), où il est traité au mercure. Environ 30% de cet or est ainsi récupéré par les orpailleurs. Les 70% restant se retrouvent dans les déchets (tailings), qui sont vendus aux sociétés de traitement de déchets. Celles-ci récupèrent le solde en utilisant le cyanure.

La production d'or est ainsi dominée par ces sociétés de traitement des déchets miniers. 200 sociétés disposeraient d'une licence de traitement, mais seulement 40% d'entre elles seraient en fonctionnement. Elles contribueraient à plus de 50% de la production. Il s'agit souvent de grands groupes soudanais, comme les groupes Alkawarta et El Hassan, avec une production pouvant aller jusqu'à 6 tonnes par an. Le solde est apporté par quelques grands opérateurs miniers (15%) et les détenteurs de licence de petites mines (5%). Les opérateurs industriels sont principalement étrangers, comme le russe *Kush*, le marocain *Managem* ou le nouveau venu, le

⁸¹ Adoptée en 2013 et entrée en vigueur en 2017, la Convention, administrée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) compte 137 parties. Ses dispositions comprennent une interdiction des nouvelles mines de mercure et l'élimination progressive de l'utilisation du mercure dans un certain nombre de produits.

⁸² Les réserves de cuivre sont estimées à plus d'un million de tonnes, essentiellement dans l'État de la Mer rouge. Elles sont surtout « développées » par QMSD (Fond souverain qatarien) et Ariab mining, mais les projets en sont encore à leur début, le principal défi étant d'amener de l'eau, nécessaire à l'extraction, du Nil par pipeline.

⁸³ À partir d'avril 2012, Jebel Amir devient la plus grosse mine de la région, avec probablement 20 000 puits et jusqu'à 100 000 à 150 000 travailleurs au moment de sa plus forte activité.

canadien Perseus (qui a repris les activités d'*Orca Gold55*). La principale société publique *Ariab Mining Company* (AMC)⁸⁴, en perte de vitesse, avait été dans le passé associée avec diverses sociétés étrangères dont Areva.

La lutte pour le contrôle des ressources en or est une cause majeure du conflit

L'or joue un rôle central dans le conflit soudanais actuel, étant une source clé de financement pour les deux belligérants, les Forces de soutien rapide (RSF) et l'armée soudanaise. Les RSF contrôlent de nombreuses mines d'or, en particulier au Darfour, ce qui leur permet de financer leurs opérations militaires et de renforcer leurs alliances régionales et internationales. De son côté, l'armée contrôle une partie des ressources minières, bien que dans une moindre mesure, ce qui lui permet de maintenir son influence. Par ailleurs, des acteurs internationaux, dont des compagnies russes, ont indirectement soutenu ces factions en échange de concessions minières.

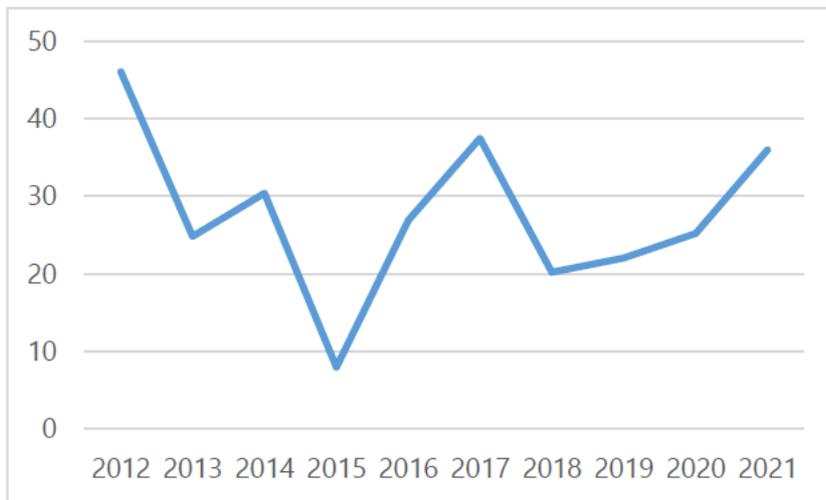


Figure 2: Exportations officielles d'or en tonnes. Données Banque centrale

L'or représente une des principales sources d'emplois et de revenus du Soudan. Ce secteur emploierait entre 1 et 2 millions de personnes, ce qui en fait à la fois l'un des principaux fournisseurs d'emplois, avec le secteur agricole, et l'un des moins régulés où l'illégalité prévaut. Il existe également une industrie locale de service et de « contracting ». Les experts s'accordent à dire que la production annuelle d'or est estimée à au moins à 100 tonnes par an, le Soudan étant le troisième producteur d'or du continent africain et le 10ème mondial. Avec des exportations officielles de 34 tonnes en

2022 (36 tonnes en 2021), l'or représente la première source de devises étrangères avec plus de 2 Mds USD, soit 48% des exportations totales. Une part substantielle de la différence entre production et exportation fait sans doute l'objet de contrebande plus ou moins officialisée et organisée.

Le secteur d'or a été relativement moins affecté par la guerre civile en cours et reste toujours la principale source de recettes malgré une baisse du volume exporté en 2023 à 18 tonnes. **Les exportations semblent reprendre en 2024 avec 29 tonnes exportées entre janvier et juin.** En juillet 2024, la Banque centrale a annoncé la création d'un consortium dédié au financement des importations des produits de base à travers les recettes d'or. Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux importateurs de régler leurs importations en livre soudanaise par le biais de ce fonds. Ce dernier utilise les fonds en SDG pour l'achat d'or, qu'il exporte, et utilise les recettes des exportations d'or pour le paiement des fournisseurs étrangers.

Un secteur peu contrôlé, mais fortement taxé. La gouvernance du secteur minier en général et aurifère en particulier a toujours été caractérisé par un manque de transparence, où les intérêts des différents acteurs - qu'ils soient publics ou privés, civils ou militaires - priment par rapport à l'intérêt général, représentée par la *Sudan Mineral Resource Company* (SMRC), chargée de percevoir toutes les redevances minières. Celle-ci sont négociables et varie entre 25% et 30% des bénéfices. Une autre partie est collectée en nature lors du raffinage, dans la raffinerie publique de Khartoum (n'est plus fonctionnelle à présent) : pour les petites sociétés minières (blocs allant de 1 à 5 km²) ce prélèvement s'élève à 13% de la production d'or alors que ce pourcentage atteint 33% pour les sociétés de traitement de déchets miniers. Cette taxation importante ainsi que les taxes supplémentaires prélevées lors du raffinage expliquent qu'une partie substantielle de la production d'or est exportée illégalement, ce qui entraîne un manque à gagner substantiel pour les autorités.

Un cadre réglementaire sujet à interprétation et non appliqué et une prise de conscience du risque environnemental encore très faible

⁸⁴ Partenariat canadien jusqu'en 2010, puis français (Areva et BRGM) jusqu'en 2012, puis égyptien (l'homme d'affaires Sawiris, au travers de la Mancha) et à partir de 2015 seule propriété de l'Etat.

Le code minier date de 2015. Bien que récent, il peut parfois prêter à interprétation, notamment sur l'activité des sociétés d'extraction, qui en principe ne peuvent traiter ni les blocs de minerais fournis par les mineurs artisanaux, ni les déchets miniers. De plus, il ne semble pas s'appliquer de la même manière à toutes les sociétés. Enfin, il est parfois non respecté, la presse fait état régulièrement des invasions intempestives des mineurs artisanaux de certaines concessions, que la police des mines a du mal à canaliser. Enfin, le rôle des différents intervenants publics (ministère des mines, *Geological Researches Geological of Sudan* et SRMC) reste flou et fluctuant, ce qui entrave la gouvernance du secteur. Par ailleurs, **l'obtention de l'or à partir des blocs de minerais fournis par les mines artisanales se fait dans des conditions désastreuses tant environnementales que pour la santé humaine.** Le Soudan reste l'un des principaux pays consommateurs de mercure (une cinquantaine de tonnes au moins serait importée par an), et ce malgré l'adoption de la Convention Minamata, qui aurait été approuvée par les autorités soudanaises en mars 2021, mais qui ne serait toujours pas appliquée. La prise de conscience des méfaits de l'utilisation du mercure est très faible malgré le rapport publié très récemment par le haut conseil de l'environnement sur l'impact environnemental néfaste sur l'Etat du River Nile. Le Soudan est également un important importateur de cyanure pour le traitement des déchets miniers : en 2021 les importations auraient atteint 1 000 tonnes, en progression de 20%.

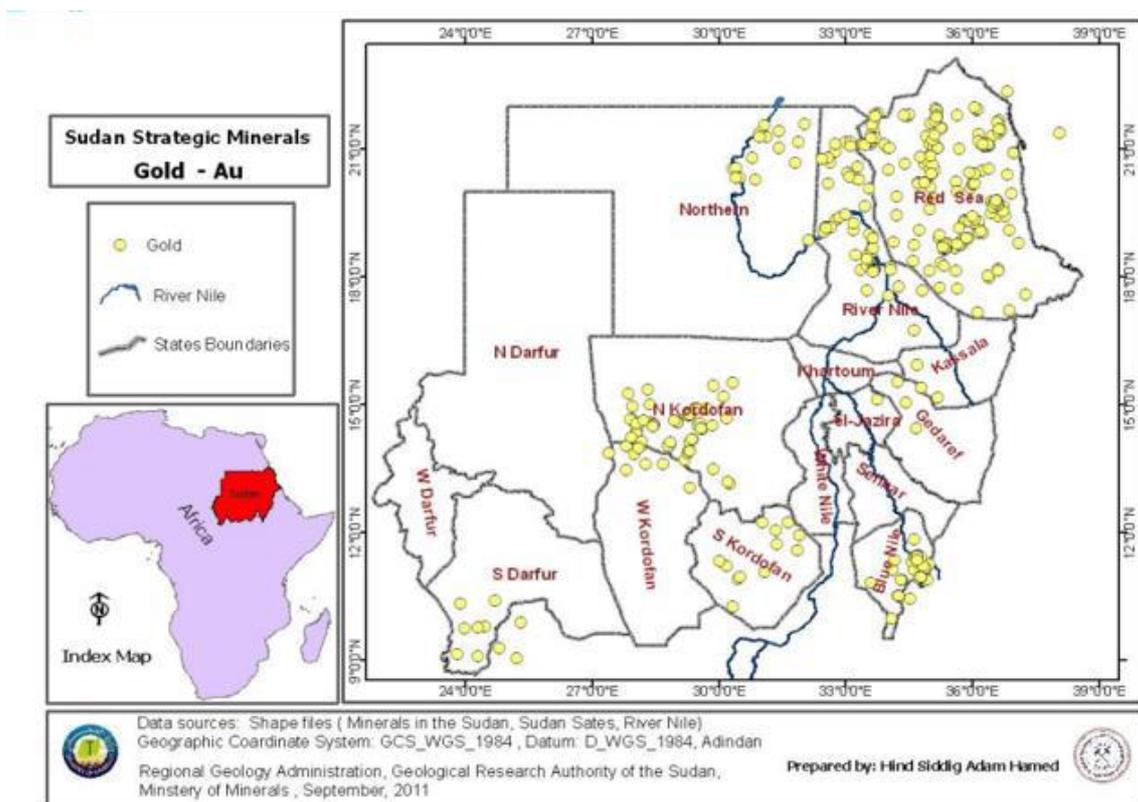


Figure 3: Localisation des ressources en or du Soudan (Ministry of Minerals, 2011)

Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée**	Ethiopie	Soudan	Somalie
Population (M hab.) BM 2022	1,1	3,7	123,4	46,9	17,6
Croissance démographique (%) BM 2022	1,4	1,7	2,5	2,6	3,1
Doing Business (classement) 2020	112	189	159	171	190
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	130	161	98	162	180
Macroéconomie					
PIB (Mds USD) FMI 2023	4,0	2,7	159,7	25,7	11,7
PIB par habitant (USD) FMI 2023	3 907	715	1 511	537	728
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	7,0	2,9	7,2	-18,3	2,8
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	1,8	6,4	30,2	171,5	6,1
Finances Publiques					
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-2,6	-0,1	-2,5	-3,3	0,1
Dette publique (% PIB) FMI 2023	60,8	146,3	38,0	316,5	0,0
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	-	61,7	28,2	-	-
Echanges					
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	8,5%	-1,1%	-8,9%	-9,0%	-2,5%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	100,6	3,1	348,9	37,2	34,8
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	1,4	0,3	83,2	71,3	15,9
Balance courante (% PIB) FMI 2023	23,5	14,1	-2,9	-5,4	-9,6
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	1,6	-	0,3	2,9	21,4
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	n.c	3,5	2,2	n.c	n.c
Développement					
IDH BM 2022	0,52	0,49	0,49	0,52	0,38
Espérance de vie à la naissance BM 2021	62,3	66,5	65,0	65,3	55,3
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	19,1	n.c.	27,0	15,3	n.c.
Emissions de CO ² par habitant (kg) BM 2020	392	199	154	468	40
Notation Dette Souveraine					
S&P	-	-	SD	-	-
Moody's	-	-	Caa3	-	-
Fitch	-	-	RD	-	-
Politique Monétaire					
Taux directeur*	-	-	15,00	-	-

*Dernière donnée disponible

**Données FMI du WEO d'avril 2023

Océan Indien – Madagascar

Par le SE de Tananarive



Un nouveau code d'extraction minière pour relancer un secteur figé

Le secteur minier est l'un des principaux moteurs de croissance économique à Madagascar, à travers des ressources diversifiées et stratégiques. Madagascar est le second pays producteur de graphite, derrière la Chine, et le premier producteur en Afrique. Le secteur, qui se structure principalement autour de deux projets de classe internationale, Ambatovy (Sumitomo) et QMM (Rio Tinto), compte plusieurs projets qui restent à développer. Il doit relever les défis du poids important de l'informel, incluant l'éradication des emplois indécents et le renforcement de la mobilisation fiscale. Le nouveau code minier élaboré avec l'appui de la Banque mondiale vise à clarifier les règles d'attribution des permis et les obligations des sociétés minières en matière environnementale et sociétale. Le développement du secteur minier reste aujourd'hui suspendu à la mise en œuvre effective de ce code.

Des ressources minérales diversifiées et stratégiques, qui contribuent de façon importante à l'économie malgache

Le secteur minier à Madagascar a connu un développement significatif, avec d'importantes découvertes de graphite, nickel et saphir, soutenues par des investissements étrangers. Le pays possède un riche potentiel minier, incluant des minerais industriels comme le fer, chrome et titane, ainsi que des réserves de métaux de base tels que cuivre et bauxite. Bien que l'exploitation des métaux précieux et des pierres précieuses se fasse principalement de manière informelle, des minerais stratégiques comme le mercure et le lithium pourraient être explorés à long terme.

Madagascar est le 2^{ème} producteur mondial de graphite (100 k t), derrière la Chine (1,23 M t), et le 1^{er} en Afrique. Madagascar qui pourrait compter sur des réserves estimées à 26 M t, ambitionne de devenir un fournisseur clé de ce minerai stratégique. Cette perspective est d'autant plus prometteuse que la Chine a décidé en 2023 de limiter ses exportations de graphite de qualité batterie, notamment pour les véhicules électriques (soumises à un permis à partir de décembre 2023), alors que les besoins d'approvisionnement des pays européens dans ce domaine sont croissants. Madagascar est, par ailleurs, le 3^{ème} exportateur mondial de mica, avec 15,9% de parts de marché, derrière la Chine (35,6%) et l'Inde (29,7%).

Deux grands projets structurent l'activité minière au niveau national

Ambatovy site issu du partenariat entre Sumitomo Corporation (Japon) et KOMIR (anciennement connue sous le nom de KORES, Corée du Sud) est le plus grand investissement étranger réalisé à Madagascar (près de 8 Mds USD). En 2023, ce site représentait, 62% de la valeur minière produite. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM) de 2005, et a obtenu son permis d'exploitation en septembre 2006 pour 40 ans renouvelables. Ses actionnaires sont le japonais Sumitomo (54%) et le coréen KOMIR (46%). Aux 9 900 personnes (dont 93% de malgaches) employées directement sur le site, s'ajoutent 40 000 emplois indirects. Il s'articule autour de l'aménagement et la mise en valeur d'une mine de nickel et de cobalt à ciel ouvert, à 80 km à l'est de Tananarive ; la construction et l'exploitation d'une usine de traitement hydro métallurgique près de Tamatave, plus grand port du pays et l'exploitation d'un pipeline à boues de 220 km entre la mine et l'usine.

L'autre projet de grande envergure, porté par Quebec Iron and Titanium Madagascar Minerals (QMM), d'un montant d'1,1 Md USD, est détenu à 85% par le groupe anglo-australien Rio Tinto et à 15% par le Fonds Souverain Malagasy (FSM, étatique). Il avait fait l'objet d'une convention d'établissement avec l'Etat de 25 ans renouvelables à partir du 19 février 1998. La mine, dont la durée de vie s'étendra jusqu'à 2035, est basée au sud-est du pays à Fort Dauphin, représente 2000 emplois directs et 11 000 emplois indirects. Le port franc d'Ehoala, également filiale de Rio Tinto, exporte les minerais. Le projet a renouvelé en août 2023 ses dispositions fiscales : le taux de redevance minière passe de 2 % à 2,5 % ; l'État détient une participation gratuite de 15 % et conserve son droit de vote de 20 %, sans obligation de contribuer au financement du capital, ni risque de dilution. Dans un contexte de forte demande, le groupe devrait porter sa production à 1 M t par an.

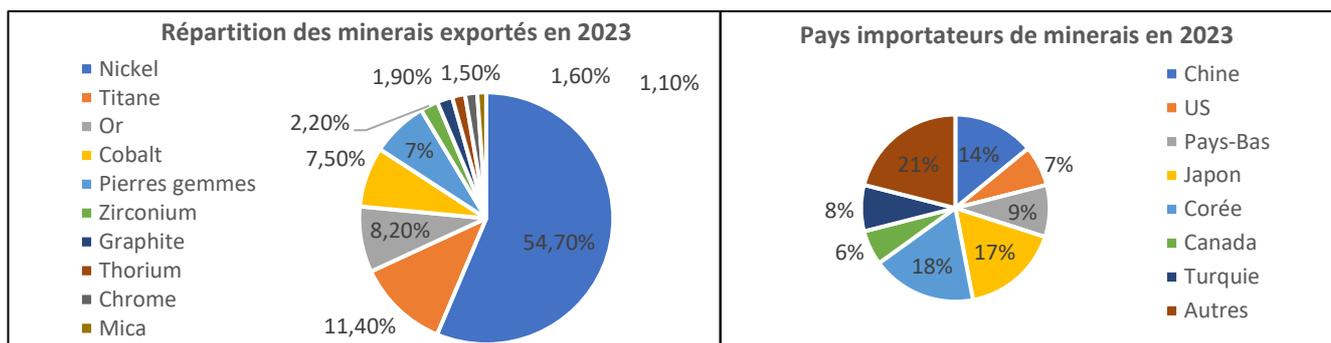
Tirupati Graphite, compagnie anglo-indienne, exploite deux mines de graphite. L'entreprise a levé 1,05 M GBP en janvier 2024, par le biais d'une émission d'actions, dans le but de porter sa production annuelle de graphite à 36 000 t, contre 30 000 actuellement. Tirupati Graphite vise, à terme, une production annuelle de 200 k t. Suite à des travaux de forage, une évaluation indépendante des ressources minérales est en cours.

NextSource Materials est active sur la mine de graphite Molo. La mine de Molo, entrée en production en 2023, fonctionne sur la base d'une capacité nominale de 17 k t/an. En décembre 2023, NextSource a publié les résultats d'une étude de faisabilité portant sur l'agrandissement de la mine afin de porter la capacité annuelle à 150 k t, pour un investissement de 161,7 M USD. En avril 2024, elle a signé un contrat de bail à long terme pour l'installation de sa première usine d'anodes de batteries à Port-Louis (Maurice).

... tandis que d'autres restent suspendus ou en cours de développement

Le projet Base Toliara (ilménite, zircon, monazite) est suspendu depuis novembre 2019. L'exploitation est prévue sur 39 ans pour un investissement initial de 700 MEUR. L'Américain Energy Fuels (EF) a annoncé le 29 avril 2024 le rachat de l'Australien Base Resources, maison mère de Base Toliara, pour 241 M USD. **BlackEarth Minerals Madagascar SARM**, filiale malgache à 100% de l'australien BlackEarth Minerals NL, est titulaire depuis 2017 d'un permis de recherche dans la région d'Atsimo Andrefana (sud) où elle développe deux projets d'exploration de graphite à **Maniry** (district d'Ampanihy ouest) et **Ianapera** (district de Benenitra). Leur durée de vie est évaluée à 20 ans sur la base d'une production de 60 k t par an de concentré de graphite.

L'exploitation de la société Kraoma (chrome) a été suspendue en décembre 2019 par le russe Ferrum, qui estimait le projet non rentable. D'une capacité de production de 150 k t par an, elle exploite deux gisements de chromite dans le centre du pays et des gisements aurifères dans le nord.



Source : Trademap, 2023

Selon l'Institut national de la statistique (INSTAT), la contribution des industries extractives au PIB s'élevait à 5% en 2022 (17% pour l'agriculture et 11% pour le BTP). En 2023, la valeur totale de la production minière exportée de Madagascar s'élevait à 1,5 Md USD. 54,7% provenaient des extractions de nickel, 11,4% du titane et 8,2% de l'or. Le secteur minier représentait ainsi 47% des exportations de la Grande île sur l'année 2023, contre 42% en 2022. **Selon le FMI en juillet 2024, les entrées de devises du secteur minier s'élevaient à 37% du total en 2023 (36% en 2022).**

En 2023, les principaux importateurs sont trois pays asiatiques : la Corée du Sud (31% du nickel et 12% du cobalt), le Japon (29% du nickel et 17% du cobalt) et la Chine (27% du graphite, 96% du mica). Ils cumulent à eux trois la moitié des exportations de minerais, devant les Pays-Bas (25% du cobalt, 13% du nickel) et la Turquie (54% des pierres précieuses).

La mise en œuvre du nouveau code minier dans l'attente des décrets d'application

La fiscalité minière actuelle se caractérise par la coexistence de trois régimes fiscaux distincts : (i) La convention d'établissement (cas de QMM) ; (ii) la LGIM (cas d'Ambatovy) : un taux d'impôt variable en trois tranches, allant de 25 % à 40 % en fonction du taux interne de rentabilité après impôt, est appliqué aux entreprises. Les autres sociétés sont soumises à un taux de 25 % (10 % si le minerai est transformé localement) ; (iii) le régime fiscal général, défini par le Code général des impôts (CGI) et le Code minier de 2005 pour l'exploitation artisanale et de petite échelle. **Ces trois régimes fiscaux se caractérisent par un système de redevance et ristourne** (perception due sur la valeur des produits miniers lors de la vente – au profit de l'Etat

et des institutions nationales pour la redevance et au profit des collectivités territoriales pour la ristourne). Le taux de ces deux perceptions s'établit à 2%, et une réduction de 50% dans le cadre de la LGIM pour les sociétés qui transforment le minerai localement.

La stratégie de l'État malgache dans le secteur minier s'articule autour de plusieurs objectifs clés : la promotion de la Grande mine, la professionnalisation des artisans miniers, la mise en place d'un laboratoire des mines aux normes internationales, ainsi que la valorisation et la labellisation de l'or, des pierres précieuses et pierres fines. Le président malgache a ainsi annoncé en mai 2024 vouloir mettre en place un projet de raffinerie nationale d'or, dans l'objectif d'exporter jusqu'à 15 t par an. De plus, l'Etat a souhaité la refonte du code minier pour renforcer son rôle et celui des CTD dans la gouvernance du secteur, redéfinir le régime des permis miniers et celui des carrières, et établir un nouveau régime fiscal. L'Etat souhaite également mettre en place un Fonds Minier d'Investissement Social et Communautaire (FMISC). Tout opérateur minier, au moment de la délivrance de son permis d'exploitation, devra contribuer à ce Fonds, à hauteur de 3 % des investissements de départ.

La refonte du Code Minier, qui vise à augmenter la contribution du secteur à l'économie nationale, tarde à être mis en œuvre. Depuis son adoption en juin 2023 au bout d'un processus appuyé depuis 2015 par la Banque mondiale, les opérateurs sont dans l'attente des décrets d'application. Le changement majeur apporté au code porte sur la fiscalité : les taxes minières passent de 2 à 5 % du CA des entreprises, composées de la redevance due à l'État (3 % du CA), et de la ristourne, destinée aux collectivités locales (2 %).

Une politique RSE importante et des réformes gouvernementales visent à atténuer les impacts de l'exploitation minière, dans un contexte dominé par l'informel

Les projets miniers font face à des contestations récurrentes relatives à leur impact environnemental, à l'instar de Base Toliara ou de QMM. Les activités minières informelles font l'objet d'une attention particulière, à l'exemple de la filière mica où travailleraient, dans des conditions indécentes, plus de 10 000 enfants âgés entre 5 et 17 ans dans des mines situés dans les régions d'Anosy, d'Ihorombe et d'Androy. Pour répondre à ce problème, le nouveau code minier prévoit l'interdiction d'employer des enfants de moins de 15 ans. Des bailleurs de fonds accompagnent par ailleurs le secteur.

Selon Transparency International, l'or malgache fait l'objet d'un commerce illicite particulièrement lucratif, caractérisé par des pratiques répandues de corruption. Des écarts importants sont constatés entre les exportations déclarées et les données miroir des pays destinataires, selon la CNUCED. A titre d'illustration, 2,1 t sont déclarés à l'export par Madagascar en 2019, contre 10 t comptabilisées à Dubaï. Dans ce cadre, le gouvernement a suspendu les exportations d'or le 8 octobre 2020, décision levée le 30 mars 2023. La Banque centrale (BFM) a initié un projet de création d'une réserve nationale d'or en 2020, visant : **(a)** la normalisation des exportations à travers la formalisation de la collecte et de l'exportation, le rapatriement des devises et la cession de l'or sur le marché interbancaire des devises (MID) ; **(b)** l'achat de l'or par la BFM sans se substituer au privé dans la collecte, via l'achat de 2 types d'or (18 carats pour les actifs et 24 carats pour l'or monétaire) ; **(c)** la mise en place d'une unité d'affinage de lingots d'or, admissibles comme réserves d'or monétaire.

Les grands projets miniers se distinguent par leurs initiatives en matière de RSE. La renégociation de la convention de QMM en 2023 a donné lieu à des engagements sur le volet RSE sur 3 axes : (i) social : santé et éducation ; (ii) développement économique: agriculture, aquaculture, élevage, tourisme ; (iii) axe transversal : soutien à l'entrepreneuriat et l'environnement, eau et électrification. QMM compte à ce titre décaisser 4 M USD par an soit 100 M USD sur 25 ans. Pour sa part, Ambatovy axe son volet RSE sur 4 composantes : i) développement des moyens de subsistance, par la création de 54 associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA), ii) éducation, iii) un Fonds d'investissement social (FIS) de 25 M USD, pour 17 projets sociaux et d'infrastructures, iv) principalement, santé, par l'installation de points d'eau (puits et pompes manuelles), lutte contre le VIH.

Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
Population (M hab.) BM 2022	0,8	29,6	1,3	0,1
Croissance démographique (%) BM 2022	1,8	2,4	-0,3	0,8
Doing Business (classement) 2020	160	161	13	100
Rang Indice de corruption - Transparency international 2023	162	145	55	20
Macroéconomie				
PIB (Mds USD) FMI 2023	1,3	15,8	14,4	2,2
PIB par habitant (USD) FMI 2023	1 353	529	11 396	21 575
Croissance du PIB réel (%) FMI 2023	3,0	3,8	6,9	3,7
Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI 2023	8,5	9,9	7,0	-1,0
Finances Publiques				
Solde budgétaire, dons compris (% PIB) FMI 2023	-4,5	-4,9	-3,3	-1,5
Dette publique (% PIB) FMI 2023	33,2	56,6	81,1	56,7
Dette publique extérieure (% PIB) FMI - REO 2023	20,4	27,2	10,6	23,7
Echanges				
Balance des biens (% PIB) CNUCED 2023	-26,5%	-9,7%	-27,7%	-40,5%
<i>Exportation française vers (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	36,8	416,8	456,3	46,7
<i>Importation française depuis (MEUR) Douanes françaises 2023</i>	3,6	599,3	278,2	149,8
Balance courante (% PIB) FMI 2023	-6,0	-4,5	-5,9	-7,3
Transferts de la diaspora (% PIB) BM 2022	20,1	4,8	2,1	0,6
Réserves de change (mois d'import) FMI - REO 2024	7,0	5,3	16,9	5,2
Développement				
IDH BM 2022	0,59	0,49	0,80	0,80
Espérance de vie à la naissance BM 2021	63,4	64,5	73,7	73,4
Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM*	18,6	80,7	0,1	0,5
Emissions de CO ² par habitant (kg) BM 2020	407	97	2 939	6 081
Notation Dette Souveraine				
S&P	-	B-	BBB-	-
Moody's	-	-	Baa3	-
Fitch	-	-	-	BB-
Politique Monétaire				
Taux directeur*	-	-	4,00	1,75

*Dernière donnée disponible

CONTACTS

Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda

Page pays : [Kenya](#) / [Somalie](#) / [Burundi](#)

Twitter : [DG Trésor Kenya](#)

Contact : Mathieu Bruchon mathieu.bruchon@dgtresor.gouv.fr

En collaboration avec l'[ambassade de France à Kigali](#) : Quentin DUSSART
quentin.dussart@diplomatie.gouv.fr

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

Twitter : [DG Trésor Madagascar](#)

Contact : Béatrice ALPERTE beatrice.alperte@dgtresor.gouv.fr

Ethiopie, Erythrée, Djibouti

Page pays : [Ethiopie](#) / [Djibouti](#) / [Erythrée](#)

Contact : Christophe MORCHOINE christophe.morchoine@dgtresor.gouv.fr

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

Contact : Gregory SIDRAC gregory.sidrac@dgtresor.gouv.fr

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Samuel LEVEBVRE annie.biro@dgtresor.gouv.fr

Soudan

Page pays : [Soudan](#)

Contact : Almuiz MOHAMAD almuiz.mohamad@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique de Nairobi
(mathieu.bruchon@dgtresor.gouv.fr).

Rédaction : SER de Nairobi et SE de l'AEOI

Pour s'abonner : juliette.mouden@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo : ©DGTresor



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*